



LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES QUARTIERS

Compte rendu de la journée régionale du 1^{er} juin 2016



Sommaire

INTRODUCTION -----	5
• TABLE RONDE : VERS UNE CULTURE DE LA PARTICIPATION ? -----	6
Introduction : La culture de la participation : un chemin à parcourir. -----	6
I- La mise en place des conseils citoyens sur le terrain: l'enjeu de la mobilisation citoyenne dans les quartiers. -----	6
II- Les citoyens présents dans la gouvernance de la Politique de la ville : quel mouvement du côté des administrations et des élus ? -----	11
III- Premier bilan et identification des besoins pour améliorer la participation citoyenne -----	16
A. Gérer l'espace -temps -----	16
B. La triangulation : clé de la culture de la participation -----	17
C. Le conseil citoyen : comment passer de l'individuel au collectif? -----	19
• EXPERIENCES EUROPEENNES SUR LA PARTICIPATION -----	20
I. <i>London Citizens</i> : l'expérience du <i>community organizing</i> par Hélène BALAZARD -----	21
A. <i>London Citizens</i> : une incarnation du <i>community organizing</i> -----	23
B. L'organisation de <i>London Citizens</i> -----	23
C. La méthodologie de <i>London Citizens</i> -----	23
D. La méthodologie de <i>London Citizens</i> transposée en France : l'Alliance Citoyenne à Grenoble -----	28
II. <i>StRaten Generaal</i> : l'expérience anversoise d'états généraux citoyens par Geert LAMBRECHTS ---	28
A. La filiation de <i>StRaten Generaal</i> avec l'Histoire, de manière très (trop ?) synthétique -----	28
B. L'analyse des systèmes politiques et du rôle des citoyens : le point de vue de <i>StRaten Generaal</i> -	29
C. « Les travaux ont démarré de nuit... » : l'émergence de <i>StRaten Generaal</i> -----	29
III. Conclusion: synthèse des questions-réponses -----	30
• ATELIERS D'ECHANGE DE PRATIQUES -----	34

Plan des ateliers -----	34
ATELIER A - VERS UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS AVEC LES CITOYENS ? -----	35
1) La Politique de la ville au service d'une vision stratégique du développement des territoires -----	35
2) Empowerment et développement économique-----	35
ATELIER B - DU NUMERIQUE AU CITOYEN : L'INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE PEUT-ELLE PROFITER AU QUARTIER ? -----	39
1) Du numérique au citoyen : l'association ANIS et le collectif Catalyst-----	39
2) L'innovation sociale et numérique : de l'espace numérique à l'espace physique -----	40
3) Une culture collaborative et horizontale pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre --	41
4) L'innovation sociale et numérique : de l'apprentissage à la fabrication -----	42
ATELIER C- LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES : QUELS MOYENS D'ACTION DONNES AUX HABITANTS? -----	42
1) « Mine d'Idées » : de l'idée au projet-----	43
2) Les Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) sur la ville de Dunkerque -----	44
3) La médiation sociale dans le quartier Humanicité : « Il ne suffit pas de mettre les personnes ensemble pour qu'elles vivent ensemble ». -----	45
Conclusion-débat : une démarche globale au-delà d'un dispositif spécifique « Politique de la ville ». ---	47
ATELIER D - LES CONSEILS CITOYENS : UN OUTIL POUR FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS ? -----	48
Historique et cadre légal : rappels-----	48
1) L'ALFPH et le conseil citoyen de Lille : trouver sa place dans un tissu de démocratie participative déjà dense.-----	49
2) Les conseils citoyens de Beuvrages, Vieux Condé et Saint-Saulve : une phase d'appropriation. ---	49
3) Aire sur la Lys : des citoyens co-producteurs du contrat de ville -----	50
Conclusion- Débat : comment les conseils citoyens peuvent-ils favoriser l'émergence de projets ? -----	51
ATELIER E - COMMENT GARANTIR L'ACCES DE TOUS AU DEBAT CITOYEN? -----	52

1) Hazebrouck : enclencher une dynamique de co-production-----	52
2) Table de quartier du Pile : « Faire du porte à porte, ça cartonne »-----	53
3) Saint André – Le collectif : le café ou fablab citoyen -----	54
Conclusion-débat : quels facteurs déterminants pour une mobilisation effective ?-----	55
 ATELIER F – RECHERCHE ET ACTION : LA MOBILISATION CITOYENNE LOCALE ICI ET AILLEURS. -----	
1) CREA'CIT : questionner la créativité citoyenne et la gouvernance partagée -----	56
2) Technopôle Angus : l'exemple canadien d'une gouvernance partagée -----	57
3) La place du chercheur ou comment bousculer l'offre institutionnelle de participation -----	59
Conclusion-débat : faire émerger les possibles -----	61
CONCLUSION-----	62

Introduction

« Je suis obsédée par Napoléon. »

A la lecture de ces actes, vous devriez comprendre cette déclaration sibylline faite lors de la journée régionale du 1^{er} juin 2016 consacrée à la participation citoyenne dans les quartiers.

Une journée qui a permis de mettre en lumière des expériences variées de participation citoyenne tout en apportant une contribution aux débats actuels sur la place des citoyens en Politique de la ville et plus particulièrement dans les conseils citoyens.

Partant des enseignements sur la mise en place de ces derniers et des expérimentations menées sur différents territoires, cette journée a été construite dans un souci de promouvoir une participation ascendante : un mouvement des habitants vers les institutions.

Pour alimenter les échanges, l'IREV s'est appuyé sur un travail expérimental avec les territoires dans le Nord et dans le Pas-de-Calais qui a permis de tester des outils pratiques (la boîte à outils, le Porteur de Paroles) et de les mettre au service des dynamiques citoyennes. Cette démarche a suscité une petite révolution en interne, le centre de ressource ayant historiquement l'habitude de s'appuyer sur de la qualification d'acteurs des collectivités, d'associatifs, de professionnels et d'élus de la Politique de la ville. En effet, **l'arrivée des citoyens bouscule nos pratiques et ce, d'autant plus que le nombre de conseils citoyens et le besoin de qualification vont en grandissant.**

Lors de la matinée, différentes façons de faire ont pu être comparées grâce à l'apport et l'étude d'expériences européennes.

L'IREV s'est également nourri d'un appel à contribution régional de témoignages de citoyens et d'acteurs associatifs de terrain mis en partage lors des ateliers de l'après-midi.

Cette journée régionale vient clore le cycle de qualification consacré à la participation citoyenne élaboré et dispensé par l'IREV avec le soutien de la Préfecture du Nord.

Table ronde : Vers une culture de la participation ?

- Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances, Préfecture du Nord.
- Xavier CZERWINSKI, Secrétaire Général Adjoint, Préfecture du Pas-de-Calais.
- Annie LEYS, Première adjointe au Maire de Wattignies.
- Rachid BOUSSAD, citoyen, membre du Conseil National des Villes.

Introduction : La culture de la participation : un chemin à parcourir

Morgane Petit, directrice de l'IREV

Le travail sur la participation citoyenne dans les quartiers n'a pas attendu le cadre législatif de 2014 pour être amorcé. Et si elle fait partie intégrante de l'ADN de la Politique de la ville, la culture de la participation chez les acteurs constitue un véritable chemin à parcourir. Un chemin jalonné de paliers comme autant d'objectifs à l'égard desquels se situer :

- La mobilisation des habitants comme trajectoire à double sens : des habitants aux institutions et vice-versa ;
- L'accompagnement des habitants pour leur donner des clés de compréhension de la politique publique et poser des cadres favorisant l'expression ;
- Le partage de la délibération et de la décision publique.

Un an après la signature des contrats de ville, deux ans après la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 promulguant la création des conseils citoyens dans chaque quartier Politique de la ville, où en sommes-nous de ce chemin ?

I- La mise en place des conseils citoyens sur le terrain: l'enjeu de la mobilisation citoyenne dans les quartiers

L'objectif est de taille : comment, en favorisant l'émergence des conseils citoyens, créer un espace de partage, de compréhension et de cohabitation dans l'intérêt de tous : des habitants du quartier à la ville dans son ensemble ? La mobilisation citoyenne sur le terrain est une des conditions pour y parvenir. Cette mobilisation a-t-elle réussi à faire émerger de nouvelles personnes ?

A. «On s'est demandé comment s'y prendre» : la mobilisation des habitants en cinq temps

Annie LEYS, première adjointe au maire de Wattignies en charge de la Politique de la ville

Le contexte : Wattignies, un territoire vierge

Annie LEYS témoigne avec satisfaction du chemin parcouru, non sans scepticisme initial, dans la création d'une instance participative à l'échelle du quartier Blanc-Riez, Quartier Politique de la Ville (QPV) de 4 600 habitants dans une ville qui en compte 13 600. La commune de Wattignies constituait un territoire vierge en matière de démocratie participative, aucune instance historique de participation citoyenne ne préfigurant l'injonction de la loi de 2014 en la matière.

Une mobilisation en cinq temps

- 1- **Informier** : une démarche en partenariat avec les deux centres sociaux et les bailleurs sociaux du périmètre concerné articulée avec une réunion publique a permis d'exposer le concept de démocratie participative, un concept nouveau pour tous les acteurs : professionnels et habitants.
- 2- **Identifier** : une soixantaine d'habitants volontaires, désireux de s'informer plus en détails ont contacté la mairie et ont été reçus individuellement.
- 3- **Se former** : une vingtaine d'habitants volontaires ont participé au cycle de qualification (deux matinées et une journée) proposé par l'IREV permettant d'échanger sur les problématiques de participation citoyenne.
- 4- **Partager** : - un café citoyen organisé dans le quartier, via la technique du « Porteur de Paroles », sur le thème « Que faites-vous de votre temps libre ? » - des temps de sensibilisation et d'information à l'intention des élus d'autres délégations mais amenés à intervenir sur le quartier - des temps d'échanges pour les techniciens via des ateliers urbains, des visites in situ dans d'autres communes.
- 5- **Exister** : le conseil citoyen installé le 25 juin et composé de 12 citoyens titulaires et 10 suppléants pour « ouvrir l'horizon ». Par ailleurs des habitants sont associés à des diagnostics en marchant.



Ils ont dit...

« Malgré mes réticences, le café citoyen a été un moment fabuleux. Cela a créé du lien entre partenaires : élus, habitants, dans un autre cadre, au-delà du rapport institutionnel élus-citoyens. Cela a permis un dialogue facile, constructif et riche. En tant qu'élue j'avais l'habitude de n'avoir que les revendications des habitants, là il y a eu des récriminations mais également des retours positifs sur ce que les gens aiment dans le quartier. »

B. Mobiliser : oser aller chercher les habitants

Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée à l'égalité des chances, Préfecture du Nord

Dans le Nord, la Politique de la ville est constituée de 91 quartiers prioritaires pour 13 contrats de ville signés soit 300 000 habitants concernés. Actuellement 55 conseils citoyens sont labellisés ou en cours de labellisation.

Il a fallu aller chercher ceux et celles qui n'étaient pas habitués à participer et créer les conditions de cette participation (en faisant par exemple un effort en termes d'adaptation du langage).

Mobiliser les habitants suppose de les identifier et d'oser aller les chercher.

L'enjeu, à présent, est de maintenir la motivation en alimentant les conseils citoyens avec des sujets qui, pouvant être traités rapidement, leur permettent d'éprouver l'impact de leur action.

Expérience...Mobiliser en pratique

Certaines communes ont recouru aux services civiques qui, démarchant en porte à porte, ont pu expliquer et susciter l'envie de participer mais également faire remonter aux conseils citoyens les préoccupations des habitants.

En 2015 la MEL a ainsi signé une convention avec Unicité pour accompagner la mise en place des conseils citoyens. Deux d'entre eux ont bénéficié de l'accompagnement par un binôme de services civiques : en amont ils ont, ensemble, affiné la démarche pour ensuite faire du porte à porte auprès des habitants les plus éloignés. Des résultats probants : à la suite de cela, des conseils citoyens se réunissent régulièrement et prennent le parti d'aller faire connaître leur travail, d'adopter un nom, une image pour expliquer ce qu'ils font.

Une démarche d'autant plus fructueuse si elle est portée et appropriée par le conseil citoyen: il s'agit d'un travail collaboratif qui nécessite que celui-ci se rende disponible et présent aux côtés des services civiques : c'est ensemble qu'ils peuvent définir le contenu du message à faire passer et la façon de procéder.



ÉCLAIRAGE : Un cycle de qualification expérimental à Wattignies

Le principe du cycle de qualification

- Plusieurs territoires pour échanger sur les expériences de chacun.
- Plusieurs « publics » pour comprendre les interactions et rôles de chacun (des professionnels, des habitants, des élus).
- Une partie du cycle hors les murs pour apprendre à aller vers et mettre la théorie en pratique.

Le contenu du cycle de qualification

- Séance 1 *Les notions clés* : appropriation de la démarche par quelques éléments clés de présentation d'une part sur le fonctionnement de la politique de la ville et d'autre part sur les notions de démocratie ascendante et participation citoyenne.
- Séance 2 *La compétence sociale au cœur des quartiers* : découverte des interactions dans l'espace public et d'un outil pour construire de l'animation, de la mobilisation et de l'enquête : le porteur de paroles.
- Séance 3 *Retour sur l'intervention pour construire des pistes d'actions collectives*.
- Séance 4 *Journée régionale : mise en perspective des apprentissages par l'apport d'expériences extérieures*.

Le dispositif utilisé : Le Porteur de Paroles

Dans le cadre d'un diagnostic de territoire, le Porteur de Paroles permet de recueillir le discours, les représentations et les demandes des habitants qui ne prennent pas place dans les espaces institutionnels. Les habitants peuvent alors exprimer ce qu'ils ne s'imaginent pas toujours capables de dire ou d'argumenter. Le Porteur de Paroles a pour avantage de lier l'entretien intime (au sens d'être deux et d'échanger sur un temps relativement long) à l'expression publique.

Plus que de mener une enquête en recueillant des informations sur un territoire, le Porteur de Paroles permet :

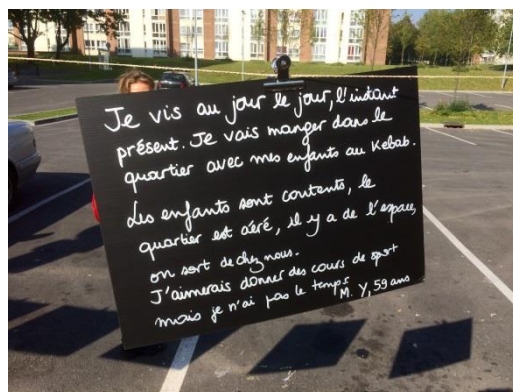
- **L'animation d'un espace public** : en s'appropriant l'espace, le dispositif met en vie un quartier ;
- **La mobilisation citoyenne** : les relations nouées à l'occasion du Porteur de Paroles peuvent créer du lien social, être le point de départ d'actions futures co-construites par des habitants au sein d'un quartier, etc.



En savoir plus : pour obtenir des éléments détaillés sur la démarche du Porteur de Paroles

- <https://diagnostic-territoire.org/documentation/parole-des-acteurs>
- <http://matieresprises.blogspot.fr/>

Le café citoyen de Wattignies



10



Ils ont dit...

« Le samedi 3 octobre 2015, les participants se sont retrouvés pour le Porteur de Paroles devant le centre commercial du Blanc Riez. Un espace convivial "le café citoyen" avait été mis en place à proximité afin de pouvoir discuter et échanger entre participants et passants. Côté Porteurs de Paroles, une dynamique s'est rapidement mise en place grâce à un groupe de jeunes motivés qui sont allés à la rencontre des commerçants et passants. De nombreux témoignages ont ainsi été recueillis sur l'ensemble de la journée. A midi, un repas collectif sur la place a été organisé avec tous les participants, et même au-delà, le restaurant kebab nous fournissant sandwiches et frites à la hauteur de la consommation calorifique de la matinée. »



En savoir plus : <http://www.irev.fr/action/intervention-blanc-riez-wattignies>

II- Les citoyens présents dans la gouvernance de la Politique de la ville : quel mouvement du côté des administrations et des élus ?

A- S'appuyer sur le cadre législatif et lever les résistances

Prendre appui sur le cadre de référence de la loi¹ est un point de départ pour les élus et les administrations mais ne suffit pas à construire l'ensemble de la démarche permettant la participation des citoyens. En effet, ce cadre est jugé, par certains, insuffisamment précis pour permettre une déclinaison opérationnelle efficace. Pour d'autres, il induit une certaine liberté qui permet de l'adapter au contexte local. Et si, conformément à celui-ci, l'exigence d'autonomie, d'indépendance et de liberté des conseils citoyens reste un présupposé, il a parfois fallu introduire une souplesse en termes d'échéances.

Des réticences inhérentes aux enjeux de neutralité et de contre-pouvoir des conseils citoyens ont pu émerger, nécessitant selon les cas, de convaincre dans un premier temps en interne.

Des résistances également liées au fait que, pour certains, la démocratie participative existant déjà, elle pouvait se suffire à elle-même en l'état.

Sur le terrain, des difficultés liées aux habitudes de travail d'instances participatives déjà existantes sur le territoire ont pu apparaître. Ces instances ne répondant ni à un cadrage juridique strict ni à l'esprit de la loi, l'enjeu est de les faire évoluer vers les conseils citoyens.

B- Une logique de rattrapage

Xavier CZERWINSKI, Secrétaire Général Adjoint, Préfecture du Pas-de-Calais

Dans le Pas-de-Calais qui compte 64 QPV, certains conseils citoyens sont en place depuis plus d'un an. 45 arrêtés préfectoraux ont été signés avec une exigence et une vigilance particulières quant au respect de la composition des collèges et des orientations du cadre de référence. Le statut privilégié des conseils citoyens est le mode associatif (loi 1901).

Mais cela ne s'est pas fait sans difficulté, le rythme d'élaboration des contrats de ville (terminés avec du retard et « aux forceps ») n'ayant pas permis d'intégrer les habitants : une frustration qui a dû être compensée en intégrant une clause de revoyure garantissant que les conseils citoyens soient partie prenante de la relecture et de l'actualisation des contrats de ville. Mais la loi de finance et la volonté gouvernementale à venir sont des paramètres non prévisibles qui peuvent potentiellement compromettre la dynamique en cours.



Ils ont dit...

Faisant référence à l'urgence des besoins, Xavier CZERWINSKI commente : « Pour le Pas-de-Calais, c'est trop long, c'est la première chose qui ressort. Trop long dans l'installation des conseils citoyens, trop long dans le démarrage opérationnel, trop long dans l'arrivée des financements de l'Etat, trop long dans la validation des instances en termes de gouvernance, trop long dans l'ANRU, trop long dans tout ! ».

¹ <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/conseils-citoyens-boite-outils>

C- Des citoyens à tous les échelons de prise de décision?

Rachid BOUSSAD, citoyen, membre du Conseil National des Villes (CNV) et du conseil citoyen des quartiers ouest de Roubaix

Contexte : Roubaix constitue un site historique de la Politique de la ville, toutefois aucun conseil citoyen n'y avait été créé avant le diagnostic territorial et les orientations déjà validées et amendées par l'Etat et la MEL ont généré une frustration des habitants.

Le retour d'expérience de Rachid Boussad, membre simultanément du CNV et d'un conseil citoyen des quartiers ouest de Roubaix, illustre la façon dont le citoyen peut prendre sa place, entre pouvoirs locaux et demande étatique. En effet, depuis 2015, les habitants sont représentés au CNV par un collège de douze personnes (cf. Eclairage page 14). La concomitance de leur présence au conseil citoyen et au CNV peut renforcer la capacité à donner des avis sur les dossiers Politique de la ville à Roubaix. L'idée étant de voir jusqu'où il est possible d'infléchir en la matière, misant sur la capacité de persuasion des habitants à l'égard des élus qui pourrait être supérieure à celle des techniciens. Si au sein du CNV certains freins (langage technique, gestion du temps) existent, le format adopté de cinq petits groupes de travail thématiques a permis de faciliter la communication.



ÉCLAIRAGE : Le Conseil National des Villes ouvert aux citoyens



13

Instance historique de la Politique de la ville placée auprès du Premier ministre, le Conseil National des Villes (CNV) concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique de la ville. Il intervient dans les domaines de l'habitat, du cadre de vie, de l'éducation, de la santé, ou encore de la prévention de la délinquance.

Une instance renouvelée

Lors de la mandature 2010-2013, ses avis, notes et recommandations avaient ainsi contribué à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Le décret n°2016-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la Politique de la ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV. Par arrêté du Premier ministre, Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois (93), a été nommé vice-président.

Ce qui change depuis 2015 :

Un nouveau collège de représentants des habitants.

Le CNV est composé de 4 collèges de 16 membres chacun :

- un collège « élus » ;
- un collège « acteurs économiques et associatifs », auquel le Premier ministre a souhaité donner une orientation plus économique que lors de la mandature précédente ;
- un collège « personnalités qualifiées » ;
- un collège « habitants ».

Une nouvelle attribution en matière de lutte contre les discriminations : le CNV est chargé du suivi des mesures prises en la matière.

Une assise scientifique confortée : le CNV est associé à la détermination du programme d'études de l'Observatoire national de la Politique de la ville.



En savoir plus : <http://www.cget.gouv.fr/territoires/quartiers-de-la-politique-de-la-ville/conseil-national-des-villes>



Interview Rachid BOUSSAD

En matière de participation, quel a été votre parcours ?

Actuellement vice-président du Centre Social Fresnoy-Mackellerie à Roubaix, j'ai un parcours militant de longue date, engagé dans l'éducation populaire, l'épicerie solidaire de Wattrelos...

Comment êtes-vous devenu membre du CNV ?

Monsieur Chauvat, délégué du Préfet sur Roubaix m'a sollicité pour candidater auprès de Monsieur le Premier ministre afin d'intégrer le collège d'habitants du CNV. J'ai adressé ma candidature (lettre de motivation et cv) au Premier ministre, elle a été acceptée. Je suis membre depuis octobre 2015 pour trois ans, renouvelable une fois.

Concrètement comment travaillez-vous au sein du CNV ?

Il y a cinq groupes de travail thématiques : image des quartiers, plans locaux de prévention de la radicalisation, budgets participatifs et FPH (fond de participation des habitants), mixité urbaines, économiques et sociales, sujets sociétaux (éducation, lutte contre les discriminations, histoire et mémoire, accès aux droits...). Ces groupes de travail résultent soit d'une saisine ministérielle soit d'une auto-saisine du CNV sur des sujets qui le préoccupent.

Je suis inscrit à deux groupes de travail, dont celui sur les plans locaux de prévention de la radicalisation pour lequel nous devons rendre un avis au mois de juin 2017.

Nous participons à des réunions mensuelles de travail ainsi que des plénières (tous les quatre mois) au cours desquelles nous transmettons notre avis, formalisé et finalisé par écrit.

Que devient l'avis émis par votre collège ?

L'avis est publié sur le site internet du CNV (<http://www.ville.gouv.fr/?les-avis-du-cnv>). Les parlementaires s'en saisissent ensuite. Toutefois, si il n'y a pas de retour écrit formel consécutif à notre rendu, Madame Hélène Geoffroy, secrétaire d'Etat à la ville, a été présente en plénière et nous a confirmé que notre avis était bien pris en compte. Ce que l'on observe également dans les faits, par exemple au sujet de la radicalisation.

Selon vous, quels sont les apports du CNV du point de vue de la participation et sur un plan plus personnel ?

Cela permet aux politiques et techniciens des grandes instances d'être confrontés aux réalités de terrain, de combler le fossé entre les habitants et les institutions.

Sur le plan personnel, c'est d'une grande richesse, car au sein du collège tout le monde n'a pas le même parcours : il y a des demandeurs d'emploi, des jeunes, des personnes d'autres régions... On est en plein dans l'éducation populaire.

Etre membre simultanément du CNV et d'un conseil citoyen a-t-il un impact en termes de participation ?

Oui, cette double adhésion a beaucoup d'impacts, permettant l'interaction entre les deux entités aussi bien de manière ascendante que descendante. Par exemple, nous avons constaté au conseil citoyen, un désengagement de la région Hauts-de-France sur le dispositif FPH : nous avons pu interpellier le CNV à ce sujet. Autre exemple, si j'apprends au niveau du CNV qu'une enveloppe budgétaire n'est pas totalement dépensée, je peux faire redescendre cette info sur le terrain.

D- Le conseil citoyen : porteur d'animation au sein du quartier ou instance consultative de la Politique de la ville ?

Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée à l'égalité des chances, Préfecture du Nord

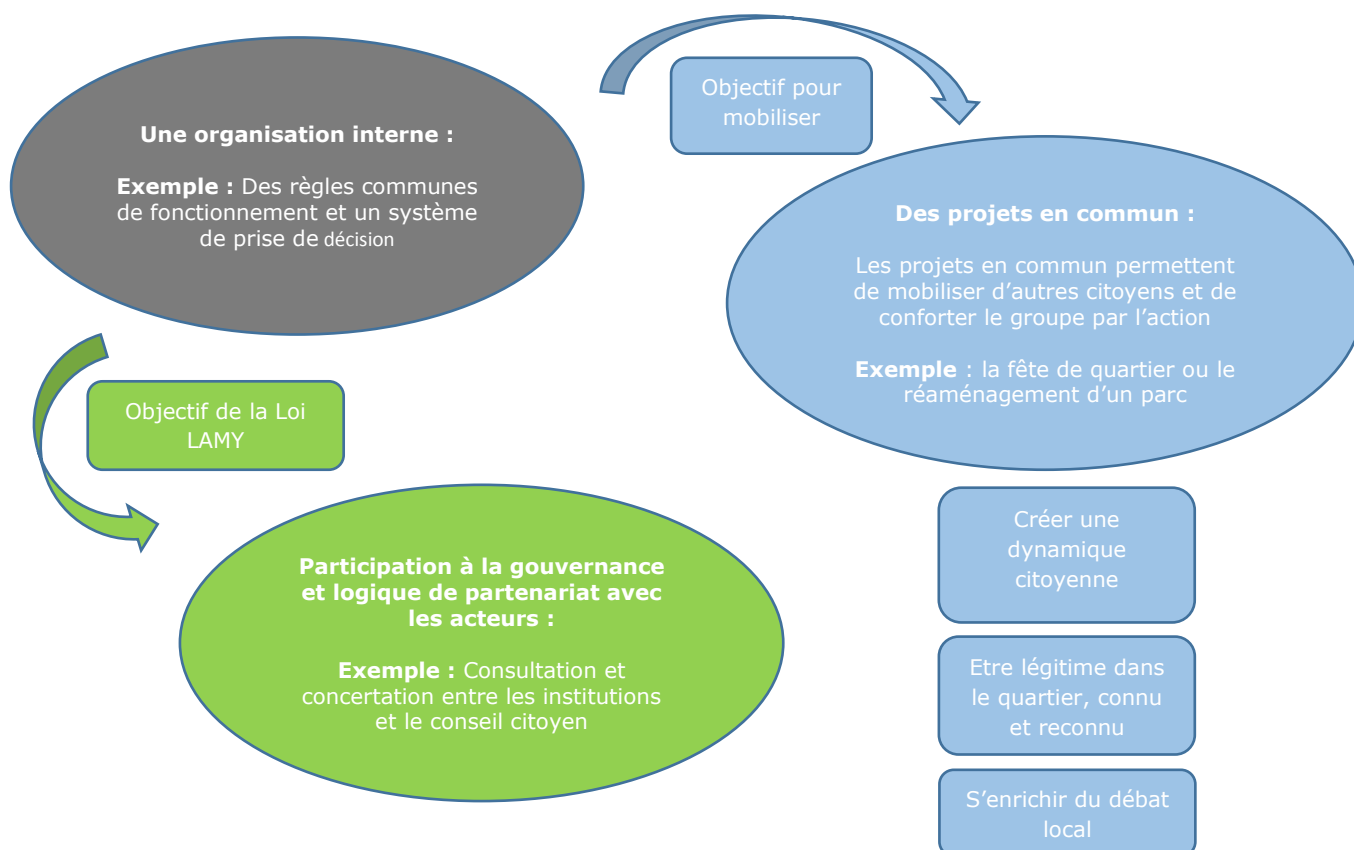
La définition claire de la mission confiée aux conseils citoyens est un gage de réussite et elle est différente suivant les contextes locaux. S'il y a erreur sur la nature de la mission confiée au conseil citoyen, le résultat ne sera pas à la hauteur des attentes.

D'une manière générale, le conseil citoyen est le garant de la représentation des habitants dans la Politique de la ville émettant des avis sur la programmation qui ont vocation à être suivis ou non.

Le conseil citoyen est supposé appartenir à un espace de pédagogie et, à ce titre, doit pouvoir, si l'avis n'est pas suivi, expliquer pourquoi.

Mais cette qualité du conseil citoyen ne peut exister indépendamment d'une mobilisation et d'une action de représentation dans le quartier : l'animation de proximité étant le moyen d'intégrer les citoyens à la Politique de la ville.

Un équilibre entre gouvernance et projets





Ils ont dit...

« Un avis, cela se construit et s'argumente, et l'enjeu est d'apporter la formation et les outils nécessaires pour que les avis soient entendus. C'est un vrai enjeu de formation sur des aspects très techniques. L'ANRU a prévu des modules de formation pour le renouvellement urbain par exemple, encore faut-il que les conseils citoyens le demandent. »

III- Premier bilan et identification des besoins pour améliorer la participation citoyenne

Les problématiques rencontrées par les autres dispositifs de participation citoyenne qui ont pu être mises en évidence ces 15 dernières années, notamment dans les conseils de quartier, subsistent. En effet, les conseils citoyens demeurent des instances descendantes et multi-acteurs qui génèrent des effets sur la mobilisation et le rapport entre acteurs. Ce champs de recherche a été particulièrement investi ces 15 dernières années lors de l'expérimentation d'instances de type conseil ou comité de quartier. Un savoir qu'il convient de mobiliser et adapter à cette nouvelle instance.

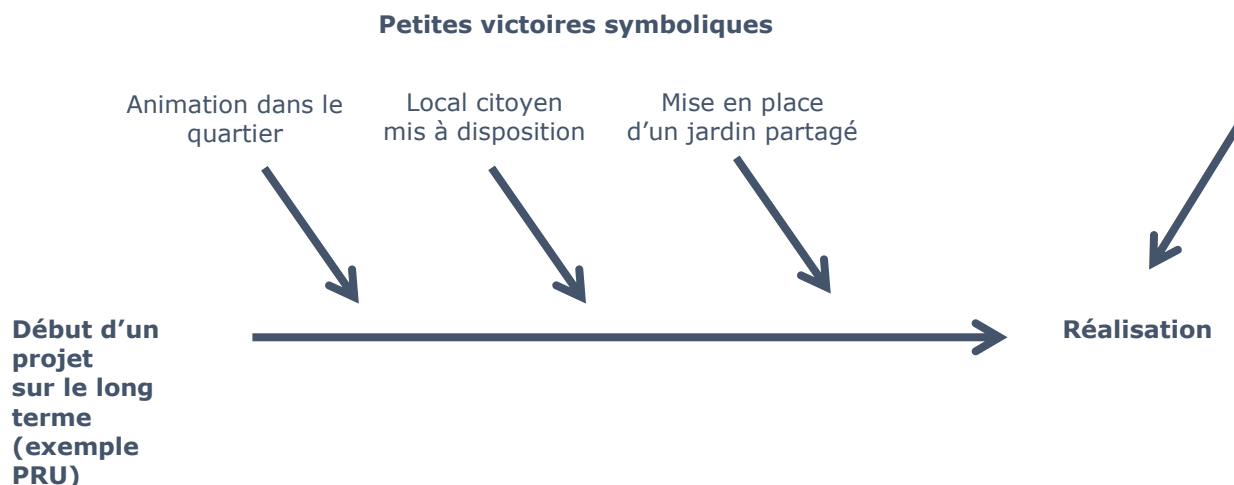
A. Gérer l'espace – temps

La question de la temporalité est primordiale: le temps des habitants n'est pas celui de l'action publique. La gestion de ces différentes temporalités entre un élu, l'administration et les habitants peut-être compliqué. L'élue aura pour échéance son mandat, l'habitant, la résolution rapide d'un problème qu'il vit quotidiennement et l'administration pourra s'adosser à des temps très longs comme sur un projet de rénovation urbaine qui peut dépasser les 10 ans.

Ce décalage interroge collectivement l'efficacité des politiques publiques et suscite une remise en question pour les acteurs qui doivent trouver des solutions pour que chacun puisse s'y retrouver et ce afin d'éviter la démobilité.

Les petites victoires symboliques pour mobiliser le temps d'un projet à long terme

Ponctuer le projet de petites victoires (animations, résolution de problèmes du quotidien, temps fédérateurs...) permet de construire une mobilisation sur le long terme en ayant des résultats et en fédérant autour de ces résultats, créant ainsi de la satisfaction. La mobilisation citoyenne doit être gagnante.



B. La triangulation : clé de la culture de la participation

• Se former, informer ou adopter un langage commun à tous les acteurs

Faire coïncider les attentes des habitants avec les contraintes d'une politique publique reste parfois difficile, interrogeant la question du partage de la culture de l'administration et de la remise en question des deux parties.

Côté élus, valoriser « le travail de l'ombre » demeure un enjeu : les dispositifs d'accompagnement social des réseaux d'éducation prioritaire, de prévention de la délinquance restant souvent mal connus des habitants car moins visibles au quotidien.

Côté habitants, la sensibilisation au langage des techniciens et des élus doit contribuer à favoriser le transfert de compétences entre eux au sein d'un même territoire.



Ils ont dit...

« Le langage technocratique, technique des techniciens, voire des élus n'est pas évident pour les habitants qui ne sont pas rompus aux sigles de la Politique de la ville. Les habitants peuvent parfois se sentir un peu éloignés voire en incohérence totale avec les propos tenus par les élus et les techniciens. On s'interroge parfois sur notre place au sein du CNV, ainsi dans une réunion de 50 personnes, en présence de députés, il peut être malaisé pour les habitants de prendre la parole. »

Rachid BOUSSAD, citoyen, membre du Conseil National des Villes et membre d'un conseil citoyen de Roubaix

Zoom sur...Dicopart : le dictionnaire de la participation

Le groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et Participation* a fait le choix de publier un dictionnaire scientifique de la participation en ligne partant du constat que « la question des mots dont se nourrissent les acteurs et les théoriciens de la participation reste négligée ».

L'objectif du dictionnaire est de « recenser » les mots à travers lesquels nous définissons, pratiquons et théorisons la participation et de faire surgir clairement les termes (plus que de les mettre à plat), d'une part pour les rendre plus accessibles et, d'autre part, parce qu'ils sont souvent utilisés par des disciplines et des approches différentes, voire opposées. Le dictionnaire vise un travail de « syntonisation » qui ferait émerger les termes de la participation, permettant d'ailleurs d'atteindre une symétrie des acteurs, par exemple entre les théoriciens et les praticiens de la participation ou entre les experts et les citoyens engagés dans ce type de démarche.

L'organisation formelle du dictionnaire n'est pas alphabétique mais par familles.

Le dictionnaire est en ligne, plutôt qu'en version papier pour ouvrir à la participation des usagers, leur permettre non seulement de laisser des commentaires mais de compléter, mettre à jour, remettre en question les définitions proposées.



En savoir plus : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/presentation-dico>

- **Une responsabilité partagée**

Xavier CZERWINSKI, Secrétaire Général Adjoint, Préfecture du Pas-de-Calais

Dans les difficultés d'installation des conseils citoyens, Xavier Czerwinski souligne une responsabilité partagée par les élus et l'Etat d'une part (contrats de ville terminés avec du retard, réticences dues au fait que certains considéraient que la démocratie participative existait déjà) et les habitants d'autre part.



Ils ont dit...

« Ce n'est pas parce qu'on ne dit rien, qu'on attend que l'Etat décide à notre place, qu'on est respectueux. »

- **Ne pas travailler en vase clos**

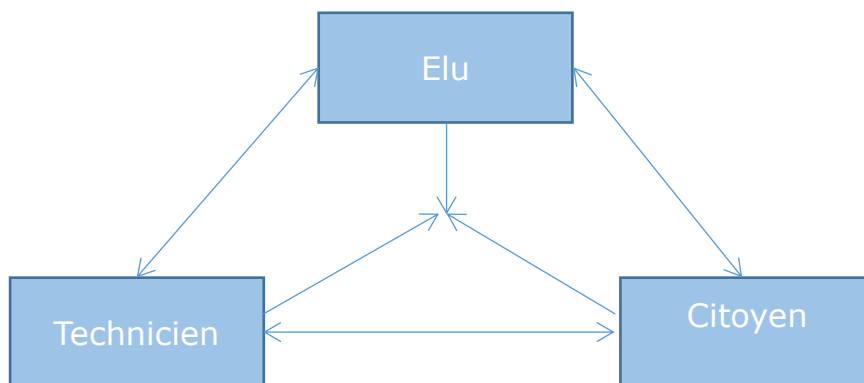
Sophie ELIZEON, Préfète Déléguée à l'égalité des chances, Préfecture du Nord



Ils ont dit...

« La mission du conseil citoyen est d'éclairer la Politique de la ville et aussi d'être les VRP de la Politique de la ville vers les autres citoyens d'un territoire. Ne pas travailler en vase clos. Dire en quoi la Politique de la ville est efficace dans le quartier, mais aussi au voisin et plus largement. »

La triangulation élu – citoyen – technicien



La triangulation permet de mettre au cœur du débat la co-responsabilité et la capacité à identifier et résoudre une problématique collectivement. Les relations entre chacun des binômes ont une tendance à trouver un alibi vers le tiers pour se dégager de la responsabilité de résolution d'un problème.

La triangulation est cependant difficile à mettre en œuvre en raison d'une notion de temps différente entre les trois types d'acteurs : le temps de l'élue est celui du mandat, celui du technicien correspond au déroulement de sa carrière et des projets et celui de l'habitant est celui du quotidien.

Ce schéma permet, au sein du conseil citoyen, de garantir la discussion entre les acteurs. Il permet à chacun de se situer. Une de ses limites est cependant de simplifier des rapports complexes entre plusieurs types d'acteurs. Il est à utiliser afin de se situer dans la co-construction des projets.



« Participation des habitants et politique de la ville. »

Maurice BLANC, in CURAPP, CRAPS, *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, 1999, P177-196.

Spécialiste de ces questions, l'auteur met l'accent sur l'analyse de la démocratie locale participative. Il étudie le système d'acteurs (habitants, élus, techniciens, professionnels de la médiation, équipe MOUS, chercheurs) et fait émerger la figure du « tiers impartial » et « passeur ». Pour sortir de l'injonction à participer et de son échec, il propose une conceptualisation de la participation et de la démocratie locale en termes de « transaction sociale ».

19

C. Le conseil citoyen : comment passer de l'individuel au collectif?

Sophie ELIZEON, *Préfète Déléguée à l'égalité des chances, Préfecture du Nord*

• De la revendication à la proposition

Pour Sophie Elizeon, le conseil citoyen doit porter un regard d'expert du quotidien et d'usage sur l'efficacité du contrat de ville et sa programmation. Passer du particulier au collectif, ne pas mettre son attente, son expérience personnelle dans l'avis émis sont les présupposés à la capacité du conseil citoyen à infléchir la programmation.

Les habitants doivent pouvoir prendre la parole, bousculer les institutions dans leurs certitudes, faire des propositions, voire des contre-propositions plutôt que des revendications afin de se positionner dans un dialogue constructif.

Il est nécessaire d'accompagner les conseils citoyens dans la prise d'autonomie qui servira leur fonctionnement et leur action et qui garantira leur indépendance vis-à-vis de la collectivité pour les autres habitants.



Ils ont dit...

« Certains conseils citoyens ne sont que revendications personnelles. »

Rachid BOUSSAD, citoyen, membre du Conseil National des Villes et membre d'un conseil citoyen de Roubaix

« Les élus ne doivent pas être sous la pression du conseil citoyen, l'échange devant être privilégié au détriment de la revendication, sans quoi le débat risque d'être stérile. »

Annie LEYS, première adjointe au maire de Wattignies en charge de la Politique de la ville

• L'animation du conseil citoyen : une question encore en suspend.

Si sur Béthune-Bruay, l'existence de 15 conseils citoyens et la mobilisation de plus d'une centaine de personnes depuis plus d'un an témoignent d'une dynamique renouvelée dans la durée, on observe par ailleurs une « déperdition », des démissions (certains participants constatant que le conseil citoyen n'est pas le vecteur adapté pour répondre aux préoccupations individuelles).

Pérenniser les conseils citoyens pose la question, capitale, de l'animation de proximité de ces derniers. A qui revient ce rôle : à l'Etat, aux collectivités ? Doit-il y avoir des animateurs dédiés (services civiques, agents communaux, habitants)?

Autant de questions qui incitent à observer comment la participation citoyenne s'organise ailleurs, notamment à Londres et à Anvers.



Zoom sur... Repères pour agir n°4 *Participation des habitants : de l'expression à la co-construction*

En 2013, l'IREV a travaillé sur la participation des habitants dans le cadre d'un cycle de qualification et d'une journée régionale. Les enseignements de ces 5 journées d'échanges ont été capitalisés et restitués dans un ouvrage de la collection « Repères pour agir » : *Participation des habitants, de l'expression à la co-construction*. Cet ouvrage décortique un certain nombre de méthodes de démocratie participative expérimentées en région et hors région, qui peuvent être réinventées ou réutilisées sur les territoires aujourd'hui, en lien avec les PRU ou avec les conseils citoyens. L'ouvrage passe également en revue le processus de participation des habitants, étape par étape.



En savoir plus : www.irev.fr/article/participation-habitants-lexpression-co-construction

Exemplaires disponibles à l'IREV.

Expériences européennes sur la participation

Ces deux interventions restituent des exemples de mobilisation ascendante : société civile à Londres et organisation d'un collectif citoyen à l'échelle de la ville d'Anvers.

I. **London Citizens : l'expérience du *community organizing* par Hélène BALAZARD**

Un point de vue qui vise à s'extraire du champ des pouvoirs publics pour observer la mobilisation de la société civile en matière de participation citoyenne.

Hélène BALAZARD, chercheuse en science politique, est l'auteure de l'ouvrage « Agir en Démocratie » qui s'appuie sur l'analyse de plusieurs expériences françaises et étrangères, et notamment celles de London Citizens en Grande-Bretagne et de l'Alliance citoyenne à Grenoble, toutes deux construites sur le modèle du "community organizing" et auxquelles elle a participé en tant que bénévole. Elle est également l'auteure d'une thèse sur la démocratie participative financée par le ministère du développement durable.

A Londres, son travail de recherche s'est concentré sur les questions de participation et de lutte contre les discriminations territoriales.



« Agir en démocratie »

Hélène BALAZARD, Les Editions de l'Atelier, 2015. 155 p.



Afin de présenter les nouveaux moyens d'agir des citoyens, ce livre s'organise autour de cinq parties, correspondant chacune à une question pragmatique : comment concilier justice sociale et autonomie de la société, comment être à la fois critique et actif, comment "représenter" sans être un "représentant", comment concilier efficacité et démocratie et enfin, comment avoir du pouvoir sans être au pouvoir?

Pour aller plus loin: de nombreuses ressources documentaires dans la base de données du réseau RECI (Resources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration)
http://biblio.researeci.org/index.php?lvl=notice_display&id=31390

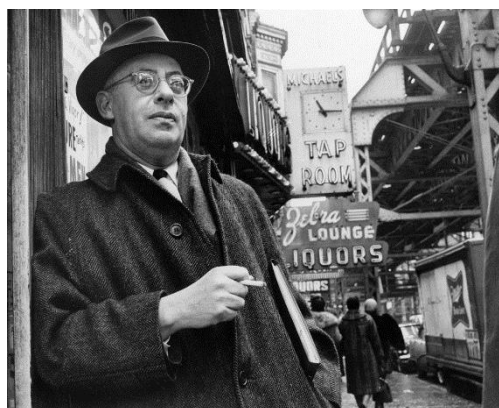


ÉCLAIRAGE : Saul ALINSKY, l'animateur radical

Saul Alinsky (1909 – 1973) était un sociologue américain qui a souhaité mettre en pratique ses connaissances sur la ville et les organisations sociales. D'une formation proche de l'école de Chicago, il a décidé de déclencher des mobilisations de populations précaires des ghettos américains (notamment à Chicago) afin de leur faire prendre du pouvoir et les rendre autonomes.

Il est ainsi à l'origine des recherches sur l'empowerment et de la technique du *community organising*. Celle-ci vise, par des actions non-violentes et pragmatiques menant à des victoires, par une tactique, à améliorer les conditions de vie des communautés en les rendant autonomes.

Son ouvrage, *Rules for radicals* (Etre Radical) est un manuel qui explique comment l'organisation se met en place et comment l'organisateur, « animateur » de la démarche, profite des colères des résidents pour leur permettre de s'organiser et de prendre du pouvoir par rapport aux décideurs.



22

Concepts clés :

le pouvoir/la tactique/l'organisateur communautaire



Etre radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes (édition 2012)

Saul ALINSKY. Editions Aden, 1971. 278 p



De sa pratique consacrée à l'organisation politique des habitants les plus pauvres de Chicago à des fins émancipatrices, Saul Alinski a tiré des conclusions, des recommandations et une méthode qu'il a systématisée dans ce livre publié pour la première fois en 1971. Rédigé dans un climat social et politique explosif aux USA (Black Panthers, luttes dans les ghettos, grèves...), ce livre donne aux *community organizers* des clés pour opérer une transformation sociale constructive.



En savoir plus : Claude JACQUIER, *Réinterroger la notion de communauté*, revue Territoires n°509, Juin – Juillet 2010 - Disponible à l'IREV

A. *London Citizens* : une incarnation du *community organizing*

London Citizens constitue une alliance de communautés et de citoyens de Londres ayant employé la méthodologie du *community organizing* (ou *l'organisation des communautés*, même si le terme francisé ne revêt pas la même conception) développée aux Etats-Unis dans les années 50 par Saul Alinsky.

B. L'organisation de *London Citizens*

London Citizens est composée de 250 membres qui sont autant de *communautés*, à savoir de groupes formels ou informels appartenant à la société civile comme par exemple des parents d'élèves, une institution religieuse, une association locale...

L'organisation repose sur des salariés, les *community organizers* (organisateurs communautaires) dont le rôle est de faire vivre le réseau en impulsant une dynamique auprès des citoyens.

Le recours au salariat est justifié par le constat que lorsque l'on est citoyen, les contraintes « domestiques » (logement, travail, santé, famille) priment sur la vie en société. Le temps que les citoyens ne peuvent pas passer sur la construction du réseau est pris en charge par les salariés.

Les *community organizers* sont uniquement présents pour permettre la mobilisation citoyenne. Ils identifient les sujets sur lesquels les citoyens veulent se mobiliser et les aident à s'organiser pour arriver à leur fin : en apportant des solutions qui permettront d'être une force de proposition de la société civile (par exemple en élaborant un diagnostic de situation).

En pratique

En pratique, *London Citizens* emploie 30 *community organizers* qui doivent réaliser chaque semaine 15 entretiens individuels et si possible avec de nouvelles personnes. Ces entretiens doivent permettre à la personne rencontrée de pouvoir s'exprimer sur son environnement et ses intérêts personnels. Cette pratique permet en permanence de développer le réseau et d'identifier des problématiques partagées entre plusieurs personnes tout en créant de la convivialité. Les citoyens des *London Citizens* sont également encouragés à mener des entretiens dans leur voisinage.

C. La méthodologie de *London Citizens*

La méthodologie de *London Citizens* s'articule, selon Hélène Balazard, sur trois défis identifiés qui se posent à nos sociétés.

1- Le pouvoir des plus démunis



L'idée

Les difficultés à se mobiliser politiquement sont en lien avec les difficultés économiques et sociales rencontrées. Dans tout état démocratique il existe des lobbies (corporations, associations de consommateurs, lobbies économiques...) qui, constitués d'organisations puissantes et structurées en lien avec le pouvoir politique, font pression sur les décideurs en tentant d'influencer la décision. Les citoyens les plus démunis, souvent peu organisés, ne sont pas, quant à eux, en capacité de se regrouper en lobbie. Leur capacité à s'organiser apparaît comme un enjeu dans le rééquilibrage de la distribution des pouvoirs au sein de la société.

... En pratique

Les organisateurs ont pour mission d'aller chercher les personnes les plus éloignées de la politique (par exemple des personnes étrangères qui n'ont pas le droit de vote) dans des lieux de vie fréquentés quotidiennement comme les associations communautaires, les institutions culturelles, les écoles ; des personnes qui ont en commun de ne pas être organisées.

En France

La tendance est plutôt à nier ou cacher l'existence des lobbies. Historiquement, la République ne reconnaît pas les corps intermédiaires entre l'Etat et le citoyen. Cette négation conduit à un rejet des lobbies et donc à l'incapacité de les encadrer. Si d'autres pays ont pu intégrer cette dimension de la démocratie en l'organisant, la vision de l'intérêt général y prime souvent sur la reconnaissance des lobbies.

2- Les relations humaines au cœur de la politique



L'idée

Si en France, par tradition philosophique (contrat social) la société se définit comme des individus atomisés et un Etat, sans corps intermédiaire, dans les faits, les êtres sociaux interagissent entre eux, dans le voisinage, dans des groupes d'intérêts. Cette organisation de la vie en société a un ferment souvent occulté : la convivialité qui permet aux individus de former une société *ensemble*.

London Citizens en fait un outil d'organisation des individus ; lesquels, dans un contexte de relations humaines épanouissantes, pourront parler politique au sens large, en en délaissant la vision ennuyeuse parce que sérieuse.

... En pratique

Les organisateurs ont pour mission de mettre de la convivialité et de re-tisser la société, en alliant des groupes, des personnes qui ne se seraient pas forcément croisés dans leur quotidien et qui partagent des problèmes qu'ils savent non réglés. L'intercommunautaire permet ainsi aux groupes d'apprendre à échanger et à travailler ensemble. En pratique, chacun est invité à discuter pendant 20 minutes avec un inconnu.

3- Le partage juste et clair des responsabilités



L'idée

Un des enjeux de la méthodologie est également de définir un partage clair et juste des rôles et responsabilités entre l'Etat, les institutions et les citoyens. La co-construction et la co-responsabilité impliquent de « mettre à plat » le « qui fait quoi ? ».

Cette interrogation nécessite une prise de conscience de certains écueils: « redonner » aux citoyens peut également signifier de se désengager en tant que pouvoir public.

... En pratique

Une fois un problème identifié, *London Citizens* va interpellier les responsables et proposer de négocier des solutions au problème soulevé.



ÉCLAIRAGE : la Big society de David Cameron au Royaume Uni

Principe politique phare du programme électoral et de la politique de réformes du Parti conservateur britannique à compter de 2010.

« On lui donne plusieurs noms. Vous pouvez l'appeler libéralisme, empowerment, ou liberté. Vous pouvez l'appeler responsabilité. J'appelle cela la Big Society. C'est un changement culturel colossal. Les citoyens, dans leur vie de tous les jours, dans les quartiers, ou encore sur leur lieu de travail, ne doivent plus s'en remettre aux autorités locales ou au gouvernement pour répondre aux problèmes qu'ils rencontrent. Ils doivent avoir la capacité et les moyens de résoudre leurs problèmes et ceux de leur communauté. » déclarait David Cameron à Liverpool le 19 juillet 2010.

La Big Society est un projet de transformation sociale visant à modifier en profondeur les rapports entre l'Etat et la société civile. L'objectif étant de sortir d'une alternative stérile entre l'individu et l'Etat.

Après l'expérience du New Labour de Tony Blair, les promoteurs de la Big Society font valoir qu'entre l'individu ou le marché et l'Etat, il y a la société civile, faite de toute une série de corps et d'institutions intermédiaires, famille en tête.

Et c'est, estiment-ils, sur cette société civile qu'il faut s'appuyer pour réformer les politiques sociales, sans multiplier les dépenses publiques. Quelle que soit la sphère de l'action politique, l'ambition de la Big Society est de permettre aux individus (ou aux professionnels de la santé, de l'éducation, etc.) de trouver les solutions les mieux adaptées à leurs besoins en réduisant l'intervention d'un Etat jugé peu efficace, trop bureaucratique et préjudiciable aux libertés individuelles.

La Big Society représente bel et bien un nouveau modèle de société. Elle signe l'abandon du principe d'action collective au service de la collectivité, une responsabilité assumée jusque-là par l'Etat depuis le consensus socio-économique des années d'après-guerre. La société civile est appelée à combler ce vide ; la question est de savoir si les plus démunis et les plus faibles ne seront pas tout bonnement exclus de ce projet de société.

Ce principe d'action a été tout particulièrement appliqué aux programmes de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, à la politique pénitentiaire, avec un programme de lutte contre la récidive, et à l'éducation, avec le lancement des Free Schools, ces établissements portés par des groupes de parents et d'enseignants, financés sur fonds publics et dotés d'une totale autonomie de gestion.

Le pendant en termes de mobilisation des citoyens est le neighborhood planning.

Cette politique risque de générer un grand déséquilibre en matière de planification urbaine entre les quartiers organisés et ceux qui ne le sont pas. Les syndicats du secteur public se montrent critiques et dénoncent le recours grandissant aux associations comme « une alternative à bas coût » et un « moyen pour l'Etat de se désengager ».

Une démocratie plus forte doit-elle signifier le désengagement de l'Etat de la gestion de ces politiques publiques au profit du marché ?



En savoir plus :

- Interview d'Euxode DENIS, directeur des études de l'Institut des entreprises sur la Big Society http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/19/la-big-society-britannique-peut-interesser-la-france_4385262_3234.html
- Article de Jean-Philippe PONS *La Big Society de David Cameron peine à convaincre* <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000410-royaume-uni.-la-big-society-de-david-cameron-peine-a-convaincre-par-jean-philippe-fons/article>
- Site de partage d'expériences en matière de neighborhood planning <http://www.ourneighbourhoodplanning.org.uk/about>

London Citizens en action : l'exemple des Community Landtrusts à Londres

Les *Community Landtrust* sont un modèle possible pour enrayer la flambée de l'immobilier particulièrement vive à Londres et permettre aux classes populaires d'accéder à un logement sans être en proie au marché immobilier.

En 2004, lors des élections municipales, *London Citizens* mène une *campagne* (nom donné aux projets portés par les citoyens) sur ce thème auprès des différents candidats. Les organisateurs sollicitent des experts afin de construire ce modèle de logement mais également jauger de sa fiabilité économique.

Le candidat devenu maire par la suite, s'engage alors, au cours d'un débat politique, à adopter ce modèle. En 2007, aucune amorce n'ayant été observée, ni terrain identifié pour les premiers *Community Landtrusts*, *London Citizens* réactualise le projet et réévalue les objectifs à la hausse tout en relançant une campagne dont le point d'orgue doit être un campement au pied de la mairie de Londres. Cette campagne mobilise de nombreux citoyens. A la surprise générale, toutes les revendications sont acceptées trois jours avant la date prévue pour le campement.

Alors que la logique aurait voulu que ce dernier soit annulé, l'organisateur principal décide de maintenir ce campement, le développement du pouvoir d'agir étant considéré comme tout aussi important que les résultats de la négociation elle-même.

L'objet de cette campagne réside tout autant dans ce qu'elle a pu susciter en termes de mobilisation que dans le résultat immobilier escompté.

La campagne a été l'occasion pour les citoyens :

- d'apprendre à prendre la parole ;
- d'apprendre à construire une action ;
- de constater la concrétisation de leur action ;
- de développer les relations humaines par l'interconnaissance des uns des autres et la création de nouvelles relations ;
- de se constituer en leadership.



Community Landtrust

Un *Community Land Trust*, appelé en droit français Organisme Foncier Solidaire, est une personne morale à but non lucratif ayant pour objet de détenir la propriété de terrains sur lesquels des logements sont bâtis, et ce afin que ces derniers restent perpétuellement à coût abordable, et nettement inférieurs au prix du marché ; des logements destinés à des familles et dont le prix de vente est décidé en fonction des revenus financiers du foyer. La revente du logement est calculée en prenant en compte l'inflation et non l'évolution de l'immobilier.

Le *Community Landtrust* repose sur une subvention de la collectivité.

Zoom sur....le Leadership

Pour le développement du pouvoir d'agir, la question du leadership est essentielle. L'éducation au leadership fait partie des missions des organisateurs avec une gradation de la participation aux événements pour être mis en confiance : du rôle de gardien du temps, on passe ensuite à l'animation d'une petite réunion, puis une prise de parole devant une assemblée, puis une réunion avec les politiques locaux etc.



En savoir plus : le site internet de *London Citizens*: <http://londoncitizens.com/>

DON'T BE AFRAID TO FAIL...

BE AFRAID NOT TO TRY.



ECLAIRAGE : Community organizers et chef de projet Politique de la ville : des logiques d'action à partager ?

27

Dans la logique du *community organizing*, les organisateurs sont des catalyseurs d'action collective. Dans leur fiche de poste, il existe une obligation spécifique d'aller mener un certain nombre d'entretiens avec des citoyens (connus ou non connus) pour enrichir le réseau et entendre les problèmes et envies partagés dans un quartier.

Cette logique du réseau, intéressante pour la mobilisation d'un grand nombre de personnes, fait appel à la recherche scientifique sur les réseaux sociaux. Elle est le cœur de la mission des organisateurs qui ensuite construisent la dynamique citoyenne de manière ascendante avec les revendications émises par les habitants, tout en étant supports techniques du montage de projet.

Du côté de la Politique de la ville, la réflexion sur les métiers a permis de définir des logiques d'actions et des compétences. Au fil de la montée en puissance de la Politique de la ville en faveur d'un pilotage d'agglomération et d'une vision stratégique, le volet développement territorial et lien aux habitants s'est peu à peu distendu.

Les réflexions récentes sur les métiers de Politique de la ville (voir IRDSU) conduisent bien à la nécessité d'aller vers un volet stratégique et prospectif d'agglomération tout en retrouvant le terrain et favorisant les initiatives citoyennes. Si les conseils citoyens sont un premier pas, le rôle du chef de projet auprès de ces conseils citoyens reste à définir. Peut-être conviendrait-il d'inventer un nouveau référentiel métier conjuguant à la fois le pilotage stratégique, l'animation des projets, la gestion administrative de la Politique de la ville et la facilitation de l'empowerment ?



En savoir plus :

- Actes de la journée nationale de l'IRDSU « Quelles équipes projets pour les politiques de la ville de demain? » : <http://www.irdsu.net/irdsu/les-propositions/quelles-equipes-projet-pour-les-politiques-de-la-ville-de-demain-les-actes-de-la-journee-nationale-du-23-mars-2012/>
- Rapport pour la DIV « Référentiel de compétences des métiers du développement social urbain », mars 2002 : <http://i.ville.gouv.fr/reference/1967/referentiel-de-competences-des-metiers-du-developpement-social-urbain-le-metier-de-chef-de>
- Plate-forme nationale des métiers du développement territorial : <http://unadel.org/productions-de-la-plate-forme-nationale-des-metiers-du-developpement-territorial/>

D. La méthodologie de *London Citizens* transposée en France : l'Alliance Citoyenne à Grenoble



En France, la méthodologie de *London Citizens* est testée par l'Alliance Citoyenne à Grenoble.

Les membres de l'Alliance Citoyenne se définissent comme un « syndicat tout terrain » agissant dans tous les champs de la vie sociale pour défendre les intérêts des citoyens dans et en dehors du monde du travail.

Après plusieurs années d'expériences, le modèle s'est adapté aux spécificités françaises. Ainsi, les membres de l'Alliance ne sont pas des communautés ou des associations mais *des individus*. Ce sont les habitants concernés par des injustices ou des problèmes spécifiques qui, avec le soutien des organisateurs, s'organisent pour faire face à ces injustices en menant *des campagnes*. Chacun devient membre de l'Alliance en payant une cotisation. Ces cotisations permettent d'avoir une organisation plus forte (avec des moyens, des salariés, une communication efficace, des locaux) et de se donner ensemble toutes les chances d'obtenir des améliorations de la part des institutions. Dans chaque quartier où se construit une alliance de quartier, les membres élisent un comité. Chaque comité a des représentants au conseil inter-quartier de la ville. Les associations, les collectifs ou autres structures avec qui les membres travaillent sont les *alliés*.

A long terme des alliances devraient se construire dans d'autres villes.



En savoir plus : le site internet de l'Alliance Citoyenne <https://alliancecitoyenne.org/>

II. *StRaten Generaal* : l'expérience anversoise d'états généraux citoyens par Geert LAMBRECHTS

Un retour d'expérience par un membre du collectif anversois StRaten Generaal, collectif qui vise à faire remonter la parole de la rue vers les institutions et ce, dans le but de faire peser les citoyens dans la prise de décision par les pouvoirs publics.

A. La filiation de *StRaten Generaal* avec l'Histoire, de manière très (trop ?) synthétique

Au XVIIIème siècle, la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire a fondé les institutions des démocraties modernes instaurant généralement un gouvernement, un parlement et une institution judiciaire à la tête de l'Etat.

Au XIXème siècle, avec l'apparition des états modernes et l'industrialisation, la bureaucratie montant en puissance, la machine étatique met alors aux prises l'administration, le gouvernement et les experts extérieurs.

Au XXème siècle, la société civile devient de plus en plus importante et le citoyen actif acquiert du pouvoir dans un système où trois piliers peuvent être distingués :

- la presse et l'opinion publique ;
- le marché et les pouvoirs économiques ;
- la société civile.

Actuellement, nous serions encore dans ce système avec un pouvoir réparti entre société civile, pouvoirs économiques et opinion publique.

La société civile prenant de l'importance, le citoyen actif, à la fois conseiller et opposant, tente de peser sur les décisions. *StRaten Generaal* est une émanation de cette société civile avec une multitude d'autres acteurs et collectifs locaux.



Précision de langage :

StRaten Generaal, jeu de mot en néerlandais sur les États généraux de la rue, entre Assemblée générale ou Etats Généraux et Rue. La traduction pourrait-être *l'assemblée générale des rues*.

B. L'analyse des systèmes politiques et du rôle des citoyens : le point de vue de *StRaten Generaal*

Geert Lambrechts propose une analyse des systèmes politiques et du rôle des citoyens conçue au sein de *StRaten Generaal*.

Dans cette analyse de la société, tout citoyen a 4 identités réparties en deux catégories :

- Une citoyenneté passive
 - Le client
 - L'électeur
- Une citoyenneté active (la société civile) :
 - Le « délibérateur » (au sein des conseils)
 - Le dissident (au sein d'un groupe de pression)

L'enjeu pour ces groupes est de savoir comment participer au débat public afin que à la prise de décision publique se fasse en toute transparence et non à l'insu des citoyens.

C. « Les travaux ont démarré de nuit... » : l'émergence de *StRaten Generaal*

• Le contexte de création de *stRaten Generaal*

StRaten Generaal est une petite association de volontaires née en 1998 à Anvers, à une époque où la ville décide de rénover une grande place en omettant d'informer au préalable les habitants de ce projet.

Les travaux démarrent de nuit, et le parc est démoli sans que personne ne connaisse les plans. En réaction, les citoyens en colère s'organisent pour discuter et mettre en débat la question suivante : « **Comment est-ce possible qu'une ville fasse cela sans nous consulter ?** ».

• Information, participation et accès à la justice : les principes de *StRaten Generaal*

Une grande conférence est alors organisée par les citoyens mobilisés, des experts sont invités ; l'occasion pour le groupe de constater qu'il n'est pas seul.

Ils ont à l'esprit la déclaration de Rio sur le développement durable et le Traité d'Alborg (Danemark) sur la participation qui montrent que les accords internationaux prennent en compte la manière de construire avec les citoyens selon trois entrées thématiques: l'information, la participation du public et l'accès à la justice.

Les citoyens, dont Geert Lambrechts fait partie, se saisissent de ces principes afin de les mettre en place, le gouvernement semblant avoir oublié le traité.

• L'organisation de *StRaten Generaal*

Straten Generaal est une très petite organisation. Exceptées quelques donations, il n'y a pas de budget. Projet après projet, que ce soit pour de petits ou grands travaux, des projets sociaux avec des jeunes ou de l'aménagement de grands boulevards, le groupe s'attèle à mettre en pratique les trois items que sont l'information, la participation et l'accès à la justice du public. Selon les cas, il tient un rôle de conseiller ou d'opposant.

La philosophie de l'organisation « tout le monde est indépendant et fait ce qu'il aime faire » semble fonctionner, plusieurs générations s'étant déjà succédées au sein de *StRaten Generaal*.

• Éléments de comparaison avec le conseil citoyen français

En plus de son adhésion à *StRaten Generaal*, Geert Lambrechts participe au conseil consultatif organisé par la ville qui peut être apparenté aux conseils citoyens mis en place par la loi Lamy.

Le conseil consultatif est saisi sur les questions d'aménagement du territoire et émet des avis. Il est composé d'habitants, d'experts et de membres d'associations. Les personnes composant ce conseil s'engagent à être indépendantes du gouvernement local. Le conseil est doté d'un budget et dispose d'un support technique administratif (secrétariat). Les débats s'y construisent dans la perspective de tendre systématiquement vers le bien commun et l'intérêt général.

Lorsqu'un avis est émis, le gouvernement local a l'obligation soit de l'accepter, soit, en cas de refus, de motiver ce dernier. Mais en général, les avis sont suivis.

En comparaison, Geert Lambrechts pointe ce qui peut être une faiblesse de la loi Lamy : aucun cadre légal ne définissant la portée des avis remis par les conseils citoyens, on peut donc se demander si les avis de ces derniers seront entendus.

En conclusion, on observe que si des moyens (experts, supports) sont fournis aux citoyens, ceux-ci ont la capacité d'agir (cf. l'expérience brésilienne de démocratie participative à Porto Alegre).



En savoir plus :

- Le site internet de l'association <http://www.stratengeneraal.be/>
- Article sur les défis de la démocratie participative et l'expérience de Porto Alegre : <https://www.mondediplomatique.fr/2011/10/A/21118>

III. Conclusion: synthèse des questions-réponses

• Le conseil citoyen au regard des systèmes anglo-saxons

L'application institutionnelle et descendante de la loi pour la mise en place des conseils citoyens en France comme illustrée lors de la première table ronde laisse penser que les systèmes anglos-saxons présentés par Hélène Balazard et Geert Lambrechts sont difficilement transposables en France.

• Au-delà du local : la participation citoyenne à l'échelle de la société civile

A une échelle plus élargie que celle du quartier ou de la ville, des collectifs d'acteurs peuvent se regrouper, témoignant d'une vision davantage globale de la société civile. C'est le cas en Belgique avec deux mouvements, l'un flamand *Hart Boven Hart* et l'autre wallon *Tout autre chose*. Ce type d'organisation existe également au Pays-Bas (La Hague). Ces coalitions supra-locales permettent de ne pas se sentir isolé, que ce soit dans sa ville ou face aux institutions.

En France, la création d'une coordination *Pas sans nous* est le fruit du rapport Bacqué Mechmache (voir ci-après) et de la déclinaison de celui-ci dans la Loi. Cette coordination qui regroupe des associations et des citoyens souhaite porter la parole citoyenne indépendamment des institutions.

La société civile a tout intérêt à s'organiser et faire preuve de créativité et d'innovation face à une administration publique puissante. Toutefois, on peut se demander comment cette dernière se met en capacité d'être caisse de résonance de la créativité et des initiatives proposées par les citoyens ?



Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires

Marie-Hélène BACQUE, Mohamed MECHMACHE. Ministère délégué à la ville, 2013. 97 p.



Issu d'une mission confiée par François LAMY, Ministre délégué à la ville, en janvier 2013, le rapport, remis le 8 juillet 2013, a été construit dans une optique collaborative, à partir d'échanges et d'auditions d'acteurs (responsables associatifs, élus locaux, professionnels, chercheurs). Il s'organise autour de trois grandes parties : le constat de la participation dans la Politique de la ville, la stratégie proposée correspondant à une politique "d'empowerment" à la française et des propositions concrètes.



En savoir plus : télécharger le rapport sur le site du ministère de la ville
<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-participation-habitants.pdf>

Zoom sur....L'appel de Hart Boven Hart : extrait de l'appel à signature de Hart Boven Hart

« Le cœur, pas la rigueur

Nous, citoyens et organisations qui nous soucions les uns des autres, nous défendons d'autres choix, des choix plus humains. Nous croyons que les forces unies sont la base des choix humains. Ce travail commence aujourd'hui. Nous informerons les gens les prochains mois. Nous transmettrons le sentiment que c'est possible : sécuriser l'avenir de nos enfants, notre prospérité et notre bien-être et en même temps investir dans des services sociaux meilleurs et abordables. Chacun doit pouvoir trouver un travail qui lui convient. Voilà le vrai progrès ! Nous voulons faire en sorte que chacun ait le sentiment qu'il ou elle puisse contribuer à une société où le cœur prime sur la rigueur, si seulement nous nous coordonnons. Agir solidairement en se souciant les uns des autres, c'est ça réellement construire la confiance. Nous attendons du gouvernement qu'il partage cette attention. Les signataires veilleront tous à cela. Ceux qui méprisent l'égalité, la justice et d'autres valeurs du vivre ensemble, peuvent compter sur notre opposition. Ensemble, nous ferons la différence ! »



En savoir plus : le texte intégral de l'appel à signature sur les sites internet des structures

<http://www.hartbovenhard.be/> et <http://www.toutautrechose.be/>

• La participation citoyenne terreau d'une démocratie en mouvement

Selon Geert Lambrechts, la dialectique entre démocratie représentative et démocratie participative n'a plus lieu d'être. Le système, construit il y a 200 ans, a évolué et doit tendre vers un nouveau modèle à inventer et reposant sur un précepte : les organisations doivent être ouvertes, les influences doivent circuler sans monopoliser les groupes.

De même, du point de vue d'Hélène Balazard, il n'y a pas de modèle fini de démocratie, et c'est en étant dans l'action et l'expérimentation qu'il sera possible d'en réinventer d'autres formes, en agissant et en permettant les passages du théorique à la pratique et inversement.



Ils ont dit...

« La force créative doit être donnée aux citoyens, aux artistes pour alimenter le politique. »

• La coresponsabilité comme contrepoids aux différents pouvoirs

L'instance publique doit-elle rendre des compte aux citoyens ou inversement ? La question de la responsabilité en matière d'empowerment varie selon les idéologies.

Si la puissance des élus ou de la politique peut être relativisée, les pouvoirs économiques, quant à eux, sont puissants. Les élites politique et économique sont souvent liées car en relation via les institutions et les lobbies. Et même si chacun est de bonne volonté, le risque existe de la reproduction des élites plutôt que la justice sociale.

Le questionnement inhérent à toute démarche participative de la conciliation entre justice sociale et autonomie de la société demeure.

Et si parfois des alliances de circonstances entre élus et citoyens s'opèrent pour défendre l'intérêt général face à d'autres pouvoirs, il faut penser le partage des responsabilités. Tout ne dépend pas de la puissance publique.

C'est sur ce principe de coresponsabilité qu'est basée la démarche SPIRAL.

Zoom sur... Societal Progress Indicators for the Responsibility of All (SPIRAL)

SPIRAL est une démarche servant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité entre ses différentes parties prenantes : citoyens, acteurs publics et privés. La coresponsabilité pour le bien-être de toutes les générations, sans discrimination, exclusion, ou aucune forme de stigmatisation, est l'objectif de progrès sociétal vers lequel tend la démarche SPIRAL.

Pour promouvoir un tel progrès, SPIRAL prend la forme d'une méthodologie co-construite entre les citoyens et autres acteurs de la société au niveau local, en lien avec les niveaux régional, national, européen, voire mondial.

Une communauté d'expérimentateurs (territoires, gouvernements et autres acteurs locaux et régionaux, entreprises, hôpitaux, écoles, associations, ONG, chercheurs, etc.) participe à son élaboration. Celle-ci est progressivement constituée pour construire la démarche tous ensemble et la mettre à disposition du plus grand nombre. La démarche SPIRAL évolue grâce aux contributions de cette communauté de territoires, acteurs collectifs et gouvernements qui y participent, formant un réseau international des territoires de coresponsabilité : le réseau TOGETHER. Ce réseau, formé aujourd'hui de près de 300 territoires dans plus de 20 pays, contribue à rendre effectif le progrès vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses, tant au niveau local que global.

A noter qu'en région Hauts-de-France, Lille Métropole et Roubaix appartiennent à ce réseau.



En savoir plus : la démarche SPIRAL détaillée sur le site internet <https://wikispiral.org/>

En conclusion, Geert Lambrechts déclare être « une inconditionnelle » de Napoléon Bonaparte pour le renversement qu'il a produit en donnant les mêmes droits à tout le monde. Ce qui a eu pour effet de révolutionner le droit mais également la manière de concevoir l'Etat et la démocratie.

Ce basculement a maintenant plus de deux siècles et peut-être qu'un jour les citoyens inventeront une nouvelle manière de faire démocratie en redonnant des droits à ceux qui n'y ont pas accès.



En savoir plus : les diaporamas de la table ronde accessibles sur la page :

<http://www.irev.fr/action/journ%C3%A9e-r%C3%A9gionale-participation-citoyenne-dans-quartiers-1er-juin-2016>

Ateliers d'échange de pratiques

Plan des ateliers

Atelier A - Vers un développement économique dans les quartiers avec les citoyens ?

- ...> Ahmed BOUZOUAID, directeur de Muse D Territoires, présente les travaux de Muse D Territoires sur l'empowerment identifiant des clés de lecture pour utiliser l'activité économique comme un levier pour développer la capacitation citoyenne.

Atelier B - Du numérique au citoyen : l'innovation numérique et sociale peut-elle profiter au quartier ?

- ...> Sébastien PLIHON, réseau Catalyst, présente le réseau et quelques actions qui pourraient être mises en place pour favoriser l'innovation sociale et numérique.
- ...> Hélène FLODROPS présente le travail que mène l'association ANIS pour promouvoir l'innovation dans les domaines du numérique et en lien avec les citoyens.

Atelier C- Le soutien aux initiatives locales : quels moyens d'actions donnés aux habitants?

- ...> Gilbert COROUGE, bénévole et référent de « Mine d'Idées » à la Fondation de France et Samuel THYRION pour la COPAS présentent « Mine d'Idées », une action visant le soutien d'initiatives et d'idées de citoyens.
- ...> Marie VERONS, chef de projet Politique de la ville, présente les fabriques d'initiatives citoyennes, nouvel outil au service des démarches participatives de la ville de Dunkerque.
- ...> Sophie DERIQUEHEM pour Citéo présente la médiation sur le quartier Humanités qui vise à co-construire des solutions avec les habitants et usagers.

Atelier D - Les conseils citoyens : un outil pour favoriser l'émergence de projets ?

- ...> Les citoyens de Beuvrages, Saint-Saulve, Vieux Condé et Wattignies témoignent de leurs premières impressions sur les conseils citoyens mis en place en début d'année.
- ...> Meriem AMOURI et Julien LAURENT de l'ALFPH, association porteuse du conseil citoyen lillois présentent la méthodologie déployée pour constituer le conseil citoyen.

Atelier E - Comment garantir l'accès de tous au débat citoyen ?

- ...> Jonathan LARIVIERE, ville d'Hazebrouck, présente l'expérience des tables citoyennes mises en place dans le quartier prioritaire d'Hazebrouck qui a permis de co-construire le contrat de ville avec les citoyens.

Atelier F – Recherche et action : la mobilisation citoyenne locale ici et ailleurs

- ...> Stéphanie BOST, membre fondateur et salariée de l'association Interphaz, présente la recherche action CREA'CIT qui vise à développer la créativité et la citoyenneté.
- ...> Kevin PULITI, chargé de mission stagiaire à la MEL au service concertation, témoigne sur les mobilisations citoyennes à Montréal.
- ...> Rémi LEFEBVRE, professeur de science politique à l'université Lille II et chercheur au CERAPS, commente la position du chercheur dans la participation citoyenne en France.

Atelier A - Vers un développement économique dans les quartiers avec les citoyens ?

➡ Animation : Morgane PETIT, directrice, IREV

➡ Intervenant : Ahmed BOUZOUAID, directeur de Muse D Territoires, présente les travaux de Muse D Territoires sur l'empowerment identifiant des clés de lecture pour utiliser l'activité économique comme levier de capacitation des citoyens.

1) La Politique de la ville au service d'une vision stratégique du développement des territoires

La priorité donnée au développement économique dans la réforme de la Politique de la ville incite les acteurs à renouveler leurs pratiques pour que le développement des activités et la création de richesse bénéficient davantage aux quartiers.

L'élaboration des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale a ainsi constitué une opportunité indéniable pour décloisonner les approches des acteurs publics et bâtir une vision stratégique du développement des territoires, les plans locaux de développement économique étant conçus à cette même échelle.

Conjuguée à la question de l'emploi au sein des contrats de ville, cette dynamique repose sur les conditions de son animation dans les intercommunalités, mais également avec les différents partenaires.

L'objectif visé est de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

2) Empowerment et développement économique



Ils ont dit...

« Quand on parle de participation, le développement économique est souvent un angle mort... l'argent est souvent l'angle mort. »

Le développement économique peut être abordé selon différentes échelles : individuelle, collective (ou collaborative) et territoriale.

Qu'il s'agisse de soutenir l'esprit d'initiative et la création d'activités, de promouvoir l'implantation d'activités dans les territoires ou encore de faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, des actions et des dispositifs structurés existent. Tout l'enjeu est de faire en sorte qu'ils bénéficient aux quartiers prioritaires et à leurs habitants en ajustant leurs contenus et leurs modalités de fonctionnement. Parmi ces modalités, les démarches de participation des habitants relatives à l'empowerment méritent d'être explorées en observant ce qui a pu se faire en France et aux Etats-Unis.

En France, les espaces de collaboration comme les conseils citoyens ou les maisons du projet pourraient, au-delà des opérations de renouvellement urbain, devenir des lieux hébergeant des groupes de réflexion et d'action relatifs à des projets à vocation économique. Des projets qui peuvent émerger dans ou à proximité des quartiers et croiser des acteurs variés : habitants, entrepreneurs des quartiers, entreprises locales, service public de l'emploi, aménageurs.

• De New-York à Paris : des expériences d'empowerment entrepreneurial

La ville de New York est un espace pionnier du "community empowerment". Du jardin communautaire aux nombreuses associations qui soutiennent l'entrepreneuriat des immigrés, des femmes ou des jeunes, la ville est devenue un vrai laboratoire pour les projets innovants basés sur les processus d'empowerment.

Ces expériences font office de modèles de développement économique essaimant dans les territoires du monde entier, y compris en France

Sobro : une coalition territoriale pour le développement économique du South Bronx

L'association SoBro est née d'une coalition entre des habitants, des entrepreneurs locaux, des élus et des acteurs publics. Créée en 1972, à l'époque où le Bronx renvoie l'image d'un territoire dégradé sur le plan urbain, rongé par la drogue, la pauvreté et le crime, par des dirigeants d'entreprises et des leaders communautaires du quartier, SoBro œuvre pour la revitalisation du South Bronx. Son objectif : stopper la fuite d'entreprises et d'emplois du sud du Bronx vers d'autres quartiers. Prônant une approche globale et intégrée (éducation, formation, cadre de vie, accompagnement social, logement, emploi, marketing territorial...), l'association place le développement économique au cœur du projet et anime un incubateur avec des programmes spécifiques en direction de l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes ou des migrants.

Arguant du fait que la revitalisation communautaire exige un effort à multiples facettes, le développement communautaire y est abordé sous tous ses aspects en :

- aidant les entreprises à se lancer et à grandir ;
- formant les résidents en fonction des besoins des employeurs ;
- offrant aux jeunes l'occasion d'apprendre ;
- créant des logements et des espaces commerciaux abordables.

La démarche repose sur la confiance et la légitimité que les habitants du Bronx accordent à SoBro.

« Notre grande force c'est que nous avons réussi à construire une relation de confiance, les personnes se sentent en sécurité quand elles viennent nous voir. C'est sûrement parce qu'on leur ressemble, physiquement, dans notre manière de parler, parce qu'on vit ici dans le Bronx. » témoigne Donna DAVIS, Directrice du développement et de la communication du groupe.

Depuis sa fondation, l'association a formé plus de 20 000 étudiants, aidé à créer et ou maintenir plus de 40 000 emplois pour les habitants de la région et impulse un climat propice aux investissements.



En savoir plus : le site internet de l'association SoBro <https://sobro.org/>



La Louve : un supermarché coopératif et participatif à Paris

« Nous n'étions pas satisfaits de l'offre alimentaire qui nous était proposée, alors nous avons décidé de créer notre propre supermarché. »

Ce projet d'une coopérative alimentaire non lucrative d'un genre nouveau en France, soutenu et inspiré par la Park Slope Food Coop à New-York naît en 2010. Fédérant de nombreuses personnes, il revêt dans un premier temps la

forme d'un groupement d'achats et d'une association (Les Amis de la Louve) ayant pour objet la création d'un futur supermarché coopératif. Rapidement, le projet grandit et se structure en 14 groupes de travail. Il reçoit le soutien des pouvoirs publics (Ville de Paris) et lance une campagne de fundraising sur KissKissBankBank pour financer le supermarché dont l'ouverture est prévue à l'automne 2016.

Forts de 2000 membres bénévoles et quelques salariés, cette coopérative basée sur un modèle d'auto-gestion doit permettre de :

- soutenir le développement d'une agriculture durable ;

- pratiquer des prix raisonnables tout en rémunérant correctement les producteurs ;
- sensibiliser les participants aux enjeux éthiques alimentaires ;
- être un lieu d'échange et de partage.



En savoir plus : le site internet de la coopérative <http://public.cooplalouve.fr/>

D'autres expériences :

- Les Déterminés : nés d'un partenariat entre le MEDEF et Agir Pour Réussir <http://www.lesdetermines.fr/accueil.html>
- Centres d'affaires dans les quartiers prioritaires : un appel à projets, lancé le 26 février 2014, sur le développement de centres d'affaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (CAQ) <http://www.ville.gouv.fr/?des-centres-d-affaires-dans-les>

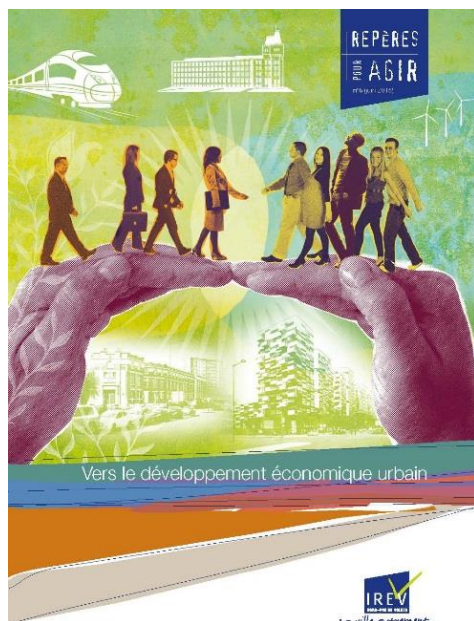
• **L'empowerment comme levier du développement économique :**

L'empowerment agit comme levier du développement économique à condition que l'on transforme la vision que l'on a de ce dernier. Aussi est-il nécessaire d'appréhender l'économie sous sa forme la plus plurielle tout en considérant que toute création de valeur sur le territoire favorise le développement économique qu'elle soit le fruit d'initiatives associative, individuelle ou collective. Une création de valeur qui profitera au territoire dans son ensemble.

Dans cette perspective, c'est une véritable évolution des modalités d'action qui est à opérer en hybridant les modèles et les ressources. Innover en croisant les financements publics et privés, en appréhendant le volontariat comme une ressource peut faire consister cette hybridation. Pour ce faire, il faut mobiliser l'ensemble des parties prenantes dans une logique gagnant-gagnant où la motivation de chacun est légitime, considérant qu'il n'y a pas de motivation illégitime.

Il faut également considérer les effets induits d'une telle approche : favoriser le développement d'un territoire a des implications pour la population. Comment faire pour ne pas exclure la population initiale ? Comment faire pour construire collectivement le récit de cette transformation et produire une vision commune ? Les pouvoirs publics, les habitants, les développeurs économiques, l'ensemble des acteurs sociaux peuvent prendre part à ce récit, être les acteurs du marketing territorial en portant la nouvelle identité du territoire.

Pour conclure, on retiendra que la capacité à instaurer un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes – citoyens, entrepreneurs, entreprises et acteurs publics – apparaît bien comme une condition préalable de la triangulation entre le monde économique, les innovations et la vie citoyenne.



Zoom sur... Repères pour agir Vers le développement économique urbain :

En 2014, l'IREV a travaillé sur le développement économique pour les quartiers dans le cadre d'un cycle de qualification et d'une journée régionale. Les enseignements de ces 5 journées d'échange sont capitalisés dans un ouvrage de la collection « Repères pour agir » : *Vers le développement économique urbain*.

Cet ouvrage décortique un certain nombre de pistes pour un développement économique à l'échelle d'une intercommunalité qui bénéficie pleinement aux quartiers populaires.

La loi pour la ville et la cohésion urbaine incite à repenser l'approche du développement économique en faveur des quartiers en dépassant les logiques d'insertion et d'emploi majoritairement mobilisées dans les précédentes contractualisations. Comment appréhender ce pilier développement économique et emploi des contrats de ville ? Comment renouveler les approches des acteurs locaux pour que le croisement des politiques de développement local et économique inscrive de manière durable les quartiers et leurs habitants dans de nouvelles trajectoires ?



En savoir plus :

<http://www.irev.fr/actualite/vient-paraetre-vers-le-developpement-economique-urbain>
Exemplaires disponibles à l'IREV.

Atelier B - Du numérique au citoyen : l'innovation numérique et sociale peut-elle profiter au quartier ?

- ➡ Animation : Marie SIOEN, chargée de mission, IREV
- ➡ Intervenants : Sébastien PLIHON, membre du réseau Catalyst, présente le réseau et quelques actions qui pourraient être mises en place pour favoriser l'innovation sociale et numérique.
Hélène FLODROPS expose le travail que mène l'association ANIS pour promouvoir l'innovation dans les domaines du numérique et en lien avec les citoyens.

En question : L'innovation numérique peut-elle permettre de développer plus de pouvoir pour les citoyens et bénéficier à la participation citoyenne dans les quartiers ? Comment l'outil numérique peut-il changer les pratiques sociales ou être mobilisé pour aller vers plus de participation des citoyens dans le débat public et constituer un vecteur d'empowerment ?

1) Du numérique au citoyen : l'association ANIS et le collectif Catalyst



ANIS

Mission :

Créée en 2001, l'association ANIS a pour objet la réflexion et l'animation autour du web solidaire, des usages citoyens et solidaires des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de l'innovation sociale et numérique. Elle contribue également à la valorisation des pratiques en la matière.

Elle se situe au croisement de multiples thématiques : innovation sociale, innovation numérique, économie sociale et solidaire, réemploi informatique, consommation collaborative, financement solidaire et crowdfunding, Do It Yourself (DIY) et FabLab, nouveaux modes de travail (coworking), Tiers-Lieux, Open Source, Open Data, éducation populaire, solidarité, citoyenneté... Autant d'innovations qui permettent de développer de nouveaux concepts dans une approche horizontale.

Son positionnement croise techniques, usages des techniques, enjeux de société et approche pragmatique dans une dynamique d'économie contributive, d'intelligence collective, de production de « biens communs » et de solidarité.

Activités :

Elles sont multiples, propices aux rencontres et fertilisations croisées :

- veille sur les usages émergents dans les domaines des TIC citoyennes et solidaires et l'innovation sociale et numérique, en région Nord-Pas de Calais comme ailleurs ;
- capitalisation et valorisation des initiatives innovantes et exemplaires ;
- opérations ponctuelles de mise en lumière ou de mises en débats de sujets émergents ;
- actions d'appui et de conseils ponctuels afin d'aider à la définition ou à la réalisation d'opérations de développement d'usages citoyens et solidaires des TIC ou en lien avec l'innovation sociale et numérique ;
- portage d'opérations visant à mieux comprendre certains sujets émergents (comme par exemple le réemploi de matériel informatique avec l'opération Ordi 2.0, ASSOCLIC).

Organisation

Ces missions sont déclinées à l'aide de différents supports : un site web, une newsletter mensuelle, des outils de réseaux sociaux (Facebook, Twitter), des événements annuels (en particulier les ROUMICS - Rencontres Ouvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire).

L'association est basée dans un Tiers-Lieux associatif et autogéré : le Mutualab. Elle travaille avec de nombreux partenaires et s'inscrit dans un large réseau. Elle porte juridiquement le collectif Catalyst qui est un laboratoire citoyen en innovation sociale à l'ère du numérique. Ce collectif, ouvert à tous, vise à mieux comprendre les nouveaux sujets propres au numérique.



Une trajectoire professionnelle symptomatique du décroisement du numérique

Sébastien PLIHON qui témoigne à cet atelier, a été chef de projet Politique de la ville et a commencé par utiliser le numérique dans le cadre d'un Projet de Rénovation Urbaine (PRU), puis au sein de l'association Koan. Actuellement chargé de mission à la Métropole Européenne de Lille (MEL) sur la «ville numérique», il est également membre du réseau Catalyst.

Ce parcours illustre une tendance de fond: en effet, on observe que les profils professionnels dans le secteur du numérique sont de plus en plus généralistes. Une approche décroisée qui oriente les actions d'avantage sur les usages du numérique et l'ancrage de celui-ci dans le territoire. Une évolution qui inscrit le numérique dans les politiques de développement local.



En savoir plus :

- Le diaporama de l'atelier
http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/jr-participation-atelier_b-anis-catalyst.pdf
- Les sites internet de l'association et du collectif :
<http://www.anis.asso.fr/>
<http://catalyst-initiative.org/>

2) L'innovation sociale et numérique : de l'espace numérique à l'espace physique

L'innovation sociale et numérique peut se traduire par de nombreux outils, méthodes ou approches, initialement développés dans l'espace numérique mais pouvant par la suite être transposés dans l'espace public physique c'est-à-dire dans la ville.

Différents exemples d'innovations sociales illustrent cette « incarnation » physique du numérique.

Innovation	Exemples d'implications « physiques »
Wiki	Wikipedia : pratiques collaboratives, décentralisées et horizontales
Hacking	- Le Do It Yourself : tendance du « fait maison »/ »fait soi-même « - L'analyse du fonctionnement d'un objet pour optimiser son usage, savoir le réparer.
Désintermédiation	Blablacar : lien direct entre les usagers qui sont aussi pourvoyeurs de services ; impact sur les déplacements physiques
Mutualisation de matériel	Espace de coworking : notion de biens communs au service de tous
Fabrication numérique	Création d'objets à partir d'outils numériques (Imprimante 3D)

3) Une culture collaborative et horizontale pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre

Le principe

L'approche à adopter ne passe pas par l'explication d'outils (comme par exemple un cours de traitement de texte) mais par une posture et une culture collaborative et horizontale où le point de départ est toujours l'intérêt des citoyens. Une approche qui permet, ensuite, à tous de s'approprier les supports.

Cette façon de faire induit de mini-révolutions. Ainsi par exemple, la Politique de la ville s'en trouve bousculée : tout le monde pouvant contribuer, sans contrôle de l'administration.

Par ailleurs, cela permet des économies de dépenses publiques.

Dans les faits

Le collectif Catalyst est informel, abordant des thématiques diverses (la fabrication numérique, les tiers lieux, les monnaies et contributions) en fonction de l'intérêt et de la disponibilité des membres.

Il fonctionne par inscription à une mailing list et n'a aucun règlement intérieur pour que tout le monde puisse le rejoindre sans contrainte.

Certains projets sont « accompagnés » par le réseau puis prennent leur envol. Par exemple, sur les conseils citoyens, une formation a été organisée par le réseau pour le conseil citoyen de la ville de Ronchin, l'idée



En savoir plus :

Le wiki consacré aux conseils citoyens : https://fr.wikibooks.org/wiki/Conseils_citoyens

étant de « renverser le modèle » par une organisation numérique. Cela a permis la création d'une boîte à outil citoyenne et collaborative.

4) L'innovation sociale et numérique : de l'apprentissage à la fabrication

La fabrication numérique (fabriquer un objet à partir d'outils numériques) peut être un exemple d'outil permettant de créer de l'innovation sociale.

Ainsi, par exemple, pour des actions à destination des jeunes, ce peut être un outil de capacitation dans une logique d'apprentissage, de conception d'un projet, de documentation à partir d'open-sources.

Le projet présenté lors de ces échanges consiste à accompagner la réalisation d'un boîtier de consommation électrique dans un atelier avec mise à disposition de différentes technologies et matériaux. En promouvant la logique du hacking, (qui revêt un caractère dévalorisé, à tort, dans le langage courant par référence aux pirates informatiques) l'approche se veut constructive : en comprenant le fonctionnement du matériel, on arrive à le bricoler, le réparer ou inventer autre chose que sa fonction première. Le droit à l'erreur et l'expérimentation sont alors valorisés, concourant à l'empowerment.

Pour conclure, un des prérequis à la construction de tout projet est de partir des besoins et envies des habitants.

En cela, l'exemple du Tiers-Lieux est plutôt exemplaire: « parachuter » le projet de Tiers-Lieux d'un centre-ville urbain dans un quartier périphérique ne sera pas efficace si les habitants ne peuvent se l'approprier via une ou des communautés d'intérêts présentes sur le site (par exemple un groupe de jeunes, un groupe d'habitants faisant du tricot, un groupe de bricoleurs du dimanche...). Il s'agit bien, à l'inverse, de partir des besoins des habitants autour d'enjeux partagés pour les fédérer autour du projet.

Zoom sur...des tiers-lieux au Tiers-Lieux :

Le tiers-lieu, ou « la troisième place », est un terme traduit de l'anglais The Third Place. Il fait référence aux environnements sociaux se distinguant des deux principaux que sont la maison et le travail. Dans son livre datant de 1989 *The Great Good Place*, Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, indique que les troisièmes places sont importantes pour la société civile, la démocratie, l'engagement civique et instaurent un sentiment d'espace. Le tiers-lieu s'entend comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces physiques ou virtuels où des personnes aux compétences variées, qui n'ont pas forcément vocation à se croiser peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Né d'une approche sociologique de nos territoires, ce concept se développe actuellement en France et dans le monde à grande vitesse.

Le Tiers-Lieux (écrit avec des majuscules et un x) est devenu une marque collective où l'on pense les singularités nécessaires à condition qu'elles soient imaginées et organisées dans un écosystème global ayant son propre langage pour ne plus être focalisé sur des lieux et des services d'infrastructure, mais vers l'émergence de projets collectifs permettant de co-crée et de conserver de la valeur sur les territoires.



En savoir plus : définition et approches du Tiers-Lieux par le Movilab :

[http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition des Tiers Lieux](http://movilab.org/index.php?title=D%C3%A9finition_des_Tiers_Lieux)

Atelier C- Le soutien aux initiatives locales : quels moyens d'action donnés aux habitants?

- ➡ Animation : Frédéric AUTIN, chargé de mission, Conseil Régional Hauts-de-France
- ➡ Intervenants : Gilbert COROUGE, bénévole et référent de « Mine d'Idées » à la Fondation de France et Samuel THYRION pour la COPAS (Coopérative de conseil et accompagnement des transitions) présentent « Mine d'Idées », une action visant le soutien d'initiatives et d'idées de citoyens.
Marie VERONS, chef de projet Politique de la ville, présente les fabriques d'initiatives citoyennes, nouvel outil au service des démarches participatives de la ville de Dunkerque.
Sophie DERIQUEHEM pour Citéo présente la médiation sur le quartier Humanicité qui vise à co-construire des solutions avec les habitants et usagers.

En question

Les trois témoignages (nourris d'expériences mais aussi de constats) exprimés lors de cet atelier permettent d'aborder des questionnements relatifs aux moyens accordés aux habitants dans le cadre d'initiatives locales :

- La question de la représentation des citoyens (au sens large du terme) croise des logiques de démocratie représentative et participative mais aussi, très rarement en France, d'interpellation ;
- En Politique de la ville, les démarches sont anciennes et visent des publics éloignés de l'implication « politique » (vie de la cité) mais procèdent souvent d'injonction à participer ;
- Qui est à l'initiative des démarches participatives ? (démarches ascendantes-descendantes ; la plupart du temps les démarches sont impulsées par des « institutions » tout en souhaitant répondre à des « besoins des habitants-citoyens ») ;
- La démarche locale implique des acteurs locaux (habitants, collectif, association, collectivité locale, autre ?) et également un mode d'organisation ;
- Le sujet des moyens dévolus, si il est fondamental, doit s'apprécier de manière globale : moyens financiers, mais aussi humains, de formation, d'accompagnement, d'animation et de méthode.

1) « Mine d'Idées » : de l'idée au projet

Qu'est-ce ?

« Mine d'Idées » est un programme expérimental de la Fondation de France, accompagné par la COPAS, mené sur le territoire de Lens-Liévin et Hénin-Carvin visant le soutien d'initiatives et d'idées de citoyens.

Objectif

L'objectif est de donner envie d'agir mais également de favoriser la citoyenneté en aidant à la structuration d'idées et de projets. L'émergence de projets sur un territoire où les procédures habituelles (appel à projet thématiques) peinent à s'inscrire dans une véritable dynamique est ainsi rendue possible.

Fonctionnement

« Mine d'Idées » repose sur un principe d'appel à idées puis à projet pour soutenir le passage de l'idée au projet.

L'appel à idées consiste donc à donner envie d'agir, à structurer et rendre opérationnel sur un format simple (questionnaire à remplir).

L'accompagnement par la COPAS et/ou des bénévoles de la Fondation de France a lieu pour permettre de passer de l'idée au projet, individuellement et collectivement (les 5 à 7 de « Mine d'Idées »).

L'appel à projets est ensuite ouvert, sans thématiques à priori : il s'agit de projets construits avec les habitants, voire portés initialement par eux, les impliquant de la conception à la mise en œuvre, à l'évaluation, des projets fédérateurs de nouvelles solidarités, de nouvelles coopérations entre les acteurs du territoire. Le principe étant que les habitants ne soient pas uniquement des bénéficiaires mais avant tout acteurs, voire auteurs des projets qui sont soutenus.

La mise en réseau : dans le cadre de l'accompagnement, une mise en réseau est impulsée par des rencontres régulières entre porteurs d'idées et de projets, la constitution de carnets d'adresses...

35 projets et 33 idées ont été soutenus en deux ans.

Déploiement du projet « Mine d'Idées »

Dans l'organisation du projet « Mine d'Idées », un groupe relais (collectif) a été mis en place pour aller à la rencontre des acteurs du territoire. Les règles de fonctionnement du projet ont été proposées dans une logique de concertation avec les acteurs. Les modalités de décision étaient connues dès le départ et après concertation avec les acteurs, la décision appartenait à la Fondation de France.

La démarche d'évaluation est fortement présente afin de pouvoir rendre compte des résultats du projet, notamment en organisant des rencontres ouvertes comme les rencontres des acteurs « Mine d'Idées » du 7 juin au Louvre Lens.

Mine d'Idées a d'ores et déjà permis de mettre en dynamique du territoire avec une diversité de projet, l'émergence de nouveaux porteurs et la prise de confiance des habitants. De nouvelles associations se créent, allant de pair avec d'avantage de mises en réseau des acteurs et une qualification des porteurs d'idées.

Trois perspectives sont envisagées pour la suite du projet « Mine d'Idées » :

- La diffusion de la démarche expérimentale via des « fondations territoriales » ;
- Une réflexion sur la pérennisation de la démarche ;
- La question de la transposition de cette démarche dans d'autres cadres (par exemple porté par une collectivité territoriale).



En savoir plus :

- Le diaporama de l'atelier
http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/jr-participation-atelier_c-fdf_mine_didees_llhc.pdf
- Mine d'Idées sur le site de la Fondation de France
<http://www.fondationdefrance.org/article/mine-didees>

2) Les Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) sur la ville de Dunkerque

Qu'est-ce ?

La ville de Dunkerque propose de nombreux outils autour de la démocratie participative que ce soit dans le cadre de la Politique de la ville ou dans un cadre plus général (comme les maisons de quartier) : parmi

eux les FIL qui permettent aux habitants de s'impliquer dans les projets de quartier en favorisant les liens entre la municipalité et les citoyens.

Les FIL prennent la forme de deux types d'ateliers :

- ateliers thématiques (emploi, seniors, sports) ;
- ateliers territoriaux (par quartiers – notamment sur le secteur Carré de la vieille et Jeu de mail).

La démarche d'élaboration des FIL

La démarche a été accompagnée par un tiers pour le volet animation (cabinet de consultants « HB Etudes et Conseils »). Il a fallu recueillir et trier l'ensemble des expressions des habitants pour distinguer ce qui relevait de compétences d'autres acteurs (avec une mise en relation avec ceux-ci) et ce qui pouvait s'opérationnaliser en projet concret pour les habitants.

Les thématiques ont connu des retours divers :

- Sur l'emploi : si cette question est centrale, le sujet a toutefois été abandonné compte tenu de sa complexité ;
- Sur les seniors : une forte mobilisation intergénérationnelle et des acteurs a eu lieu, avec des réalisations autour de la communication sur les services et activités en faveur des seniors (plaquette).
- Sur le sport : une forte dynamique a émergé avec des réalisations, comme un parcours de santé ou la « Nuit du Sport » (ouverture des salles de sport en nocturne impliquant les habitants).

Les dynamiques de mobilisation (environ 20 personnes par atelier) étaient en deçà des objectifs initiaux, mais ont été très positives du fait de la bonne qualité des échanges. Certaines propositions, non retenues, ont trouvé un cadre pour leur réalisation à travers d'autres dispositifs (par exemple les Fonds de Travaux Urbain pour l'aménagement local ou le mobilier urbain).

Perspectives

Les liens et articulations entre tous les dispositifs (dont les conseils citoyens) sont à renforcer.



En savoir plus : le diaporama de l'atelier

http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/diaporama-atelier_c-fil_0.pdf

3) La médiation sociale dans le quartier Humanité : « Il ne suffit pas de mettre les personnes ensemble pour qu'elles vivent ensemble ».

Le quartier ou Living-lab « Humanité »

Sous l'égide de la MEL, les communes de Capinghem, Lomme (associée à Lille) et Prémèsques et l'Université Catholique de Lille ont travaillé ensemble au projet d'aménagement du site des 130 hectares de Tournebride devenu le quartier de ville « Humanité ». Un quartier associant un certain nombre de structures sanitaires et médico-sociales ainsi que des habitations aménagées dans la perspective d'une interaction avec le centre hospitalier déjà implanté sur le site.

Par ses apports en matière de formation, de recherche, de participation à la prise en charge de la santé, de réflexions sur le cadre de vie, et riche de ses liens étroits avec les acteurs du monde économique et social, l'Université Catholique de Lille a pu apporter son concours, en partenariat avec les divers acteurs publics et privés intéressés, à la conception et à l'émergence de ce site urbain.

L'expérience Humanité est un projet innovant, tant dans ses objectifs (mixité des fonctions et des populations, accueil de personnes fragilisées, développement durable...) que dans son mode d'élaboration (participation de multiples acteurs, publics, parapublics et privés) et dans l'anticipation d'évolutions sociales (systèmes de santé, configuration urbaine, animation sociale...). Et si la mixité est recherchée, un ensemble de problématiques propres au quartier (vivre ensemble entre personnes en bonne santé et en perte d'autonomie ; accessibilités...) a nécessité une démarche de médiation et l'usage de nouveaux outils collaboratifs. Cette nécessité d'innovation sociale émanant des besoins des usagers, tant dans le domaine des produits que dans celui des services, a pris la forme d'une méthodologie de conception appelée « living-lab », consistant à faire participer, en interaction, et en un même lieu, l'ensemble des acteurs concernés par une question au travers d'un partenariat chercheurs, entreprises, associations, citoyens, usagers et autorités locales.

Le « living-lab » Humanité a été doté d'une structure « Les Ateliers Humanité » qui recouvre deux objectifs principaux : évaluer la façon dont fonctionne le « vivre ensemble » sur le quartier et expérimenter des dispositifs nouveaux. L'objectif visé est également d'apporter des réponses innovantes aux questions soulevées par les difficultés que rencontrent dans leur vie les personnes malades, handicapées ou dépendantes.

Outre des améliorations dans la vie sociale et le vivre ensemble, cette innovation peut favoriser la création d'emplois liée au développement d'activités nouvelles dont la médiation sociale.

Le principe de la démarche de médiation sociale

La médiation sociale consiste à « aller vers » les habitants à travers une démarche visant à prévenir les tensions, sensibiliser, responsabiliser et mobiliser tous types d'acteurs sur un territoire.

Elle permet de co-construire des solutions avec les habitants et usagers du quartier et faciliter leur appropriation.

Elle nécessite des techniques d'animation spécifiques visant à aborder les thématiques à travers une approche positive (apprendre à mieux se connaître, développer le lien, la convivialité et les échanges).

Le médiateur intervient comme tiers, en qualité de prestataire (opérateur, transporteur, bailleur, ville, hôpital, ...) en réponse à une commande et visant à faciliter la mise en lien et en dynamique.



En savoir plus :

- Le site de citeo : <http://www.citeo.org/>
- Le site de l'association nationale de médiation sociale : <http://www.francemediation.fr/>

Zoom sur....Le Living Lab

Le Living Lab est un lieu partagé pluriel dans son approche et dans sa forme :

« Il regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies (...) Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception. »



En savoir plus : le guide du Living Lab :

<https://dl.dropboxusercontent.com/u/785008/livre%20blanc%20LL%20Umwelt%20-%20Final.pdf>

Conclusion-débat : une démarche globale au-delà d'un dispositif spécifique « Politique de la ville ».

Les trois interventions ne présentent pas un dispositif relevant spécifiquement de la Politique de la ville mais s'inscrivent dans une démarche globale :

- Il est relevé l'importance d'une écoute active et d'aller vers les habitants;
- Il existe un fort besoin d'acteurs de proximité présents pour recueillir cette parole et en favoriser l'expression et la mise en projet;
- De l'idée (initiative) au projet (nécessitant des moyens), les démarches participatives semblent toutes nécessiter des facilitateurs en matière d'accompagnement et d'animation (acteurs tiers).

Atelier D - Les conseils citoyens : un outil pour favoriser l'émergence de projets ?

- ➡ Animation : Claudine FELEZ, animatrice concertation publique et suivi des conseils citoyens, Métropole Européenne de Lille
- ➡ Intervenants : les citoyens de Beuvrages, Saint-Saulve, Vieux Condé et Wattignies témoignent de leurs premières impressions sur les conseils citoyens mis en place en début d'année. Meriem AMOURI et Julien LAURENT de l'ALFPH, association porteuse du conseil citoyen lillois présentent la méthodologie mise en place pour constituer le conseil citoyen.

Historique et cadre légal : rappels

Plusieurs moments clés sont venus construire les outils de la participation citoyenne dans la réforme de la Politique de la ville entamée en 2012, réforme qui trouve sa concrétisation dans la mise en œuvre des contrats de ville.

➤ Le Rapport Bacqué - Mechmache

Ce rapport commandé par le Premier ministre visait à proposer des pistes d'actions et de réflexions pour mieux intégrer les habitants à la Politique de la ville. Le rapport est allé plus loin que la lettre de mission en souhaitant mettre les habitants au centre d'une politique de la ville co-élaborée avec 5 principes :

- Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment ;
- Mettre les citoyens au cœur des services publics ;
- Démocratiser la Politique de la ville ;
- Changer l'image des quartiers ;
- Renverser la démarche par la formation et la co-formation.

Le rapport Bacqué-Mechmache a, de plus, prôné l'expérimentation des tables de quartier.

➤ La Loi LAMY du 21 février 2014

La **loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** impose la mise en place de conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers en Politique de la ville avec l'obligation de respecter les principes du cadre de référence : laïcité, neutralité, autonomie et indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Au regard de la loi et du cadre de référence, les conseils citoyens doivent **permettre aux habitants de jouer un rôle actif** sur les problématiques du quartier :

- En suivant la programmation Politique de la ville de la commune ;
- En participant au suivi et à l'évaluation du contrat cadre Politique de la ville ;
- En étant en mesure, lorsqu'ils sont constitués en associations, de déposer des projets relatifs à la Politique de la ville dans le cadre du contrat Politique de la ville.

Les enjeux des conseils citoyens sont donc de :

- Contribuer à développer une dynamique de participation des habitants sur les projets du quartier ;
- Encourager les habitants à s'intéresser à la vie du quartier et à agir dans l'intérêt de tous en partant du principe « nous sommes tous concernés » ;
- Proposer des projets ou actions d'intérêt collectif visant à améliorer la vie du quartier, avec et pour ses habitants.

Trois expériences ont permis à l'atelier d'identifier les enjeux liés à l'application de la Loi Lamy dans la mise en place des conseils citoyens.

1) L'ALFPH et le conseil citoyen de Lille : trouver sa place dans un tissu de démocratie participative déjà dense.

Contexte

Sur la ville de Lille, le contexte d'inégalités territoriales et les réalités locales ont amené à s'interroger sur la forme du conseil citoyen. Le territoire est investi par de nombreuses instances de démocratie participative : conseil de quartier, conseil lillois de la jeunesse, conseil des aînés, conseil municipal des jeunes. Le conseil citoyen devait trouver sa place parmi l'ensemble des instances présentes sur le territoire.

Elaboration et vie du conseil citoyen

Il a été fait le choix d'un conseil citoyen regroupant les quartiers lillois en Politique de la ville et de confier la mobilisation et la gestion du conseil citoyen à une association indépendante : l'Association Lilloise pour Favoriser la Participation des Habitants (AFPLH).

Un gros travail de mobilisation des habitants a été entrepris, notamment via un porte à porte réalisé avec l'appui de services civiques. Le conseil citoyen est composé de 75 membres, avec des découpages par territoire (Fives – Hellemmes, Lille Sud-Vauban...).

A l'heure actuelle, l'installation du conseil citoyen n'est pas terminée et ce dernier pas encore opérationnel. Il est dans une phase d'installation, d'appropriation de son rôle, de définition de ses projets et de ses actions.

L'ALFPH s'est positionnée sur un accompagnement du conseil citoyen dans une démarche d'éducation populaire : faire avec les habitants en respectant leurs envies, leurs besoins et leur rythme.

Dans la mesure où ils correspondent à une réalité et à un besoin exprimés par les habitants, le conseil citoyen ne se limite pas qu'aux sujets liés à la Politique de la ville. L'intégration du conseil citoyen dans les dispositifs Politique de la ville se fera progressivement.

2) Les conseils citoyens de Beuvrages, Vieux Condé et Saint-Saulve : une phase d'appropriation.

Témoignages de Lise GOLSE et Cédric SCANNAPIECO sur l'installation et le fonctionnement des conseils citoyens de Beuvrages et de Saint-Saulve

Contexte :

Trois communes du Valenciennois : Saint-Saulve, Beuvrages et Vieux Condé ont travaillé en partenariat pour mettre en place leurs conseils citoyens.

Le conseil citoyen de Saint-Saulve a été constitué au «pas de course» à partir d'un appel à candidature. Celui de Beuvrages regroupe plusieurs quartiers prioritaires, le découpage des quartiers n'étant pas en phase avec une réalité de terrain.

Elaboration :

Le cycle sur la participation citoyenne proposé par l'IREV, préalable à l'installation des conseils citoyens de ces territoires, a été l'occasion d'un premier espace de co-construction entre les élus, les chefs de projets Politique de la ville et les habitants identifiés et volontaires pour les conseils citoyens. Au cours de ce cycle, l'apprentissage d'une technique de débat de rue a été expérimenté par un dispositif de Porteur de paroles.

Les constats et interrogations :

A ce stade, les villes n'ont pas encore planifié la présentation du programme Politique de la ville aux conseils citoyens.

Les conseils citoyens sont dans une phase intermédiaire d'appropriation de leur rôle et de leurs missions, suscitant des questionnements et un besoin d'avancées concrètes. Un temps de compréhension de l'environnement Politique de la ville dans lequel ils s'inscrivent est également nécessaire.

La mobilisation des habitants est encore difficile et une certaine hétérogénéité persiste quant aux aspirations et à la compréhension du rôle du conseil citoyen.

Des préconisations :

Ces constats induisent la nécessité d'une écoute active par les pouvoirs publics quant aux besoins des habitants et d'une évolution dans la culture de travail de l'administration.



En savoir plus : sur la participation au cycle de qualification sur la participation citoyenne de Beuvrages, Saint-Saulve et Vieux Condé

http://www.irev.fr/action/intervention-beuvrages-saint-saulve-vieux_cond%C3%A9

3) Aire sur la Lys : des citoyens co-producteurs du contrat de ville

Témoignages d'Hugues DEVIENNE, Président du conseil citoyen d'Aire sur la Lys et Emeline CHOLLET, chargée de concertation à l'agence d'urbanisme et de développement du pays de Saint Omer et de la Flandre Intérieure.

Contexte d'élaboration du contrat de ville

Dès la promulgation de la loi Lamy en 2014, des habitants se sont mobilisés, réunis en association pour constituer un conseil citoyen qui a pu s'associer à l'élaboration du contrat de ville. En 2015, il a été intégré à la signature du contrat de ville.

Modalités de fonctionnement du conseil citoyen

- une plénière par mois ;
- un bureau par quinzaine ;
- 17 bénévoles dans le bureau.

Le conseil citoyen a défini son rôle : aller vers et parler avec les habitants, les informer et les fédérer. Il a mis en place des actions festives pour favoriser le dialogue entre citoyens de tous horizons comme par exemple la journée de la pêche. Il crée ainsi l'occasion de recenser les besoins des habitants et de faire remonter les préoccupations de ces derniers aux pouvoirs publics. Il joue un rôle de relais avec les habitants, au bénéfice de l'intérêt général

Le conseil citoyen est force de proposition : il soumet des projets aux acteurs publics, met en place des actions concrètes. Il a également un rôle de maillage avec les différents partenaires du territoire.

Le conseil citoyen a connu les mêmes interrogations à ses débuts que les conseils citoyens qui sont actuellement en cours d'installation (définition du rôle et des missions, définition d'une méthodologie). Il a fallu prendre le temps de l'installation et d'appropriation de son rôle.

Le financement et la communication du conseil citoyen se sont fait par exemple par la vente de petits objets (type porte clé, stylo...) à l'effigie du conseil citoyen.

Depuis que le conseil citoyen mène des actions d'écoute, de sensibilisation et d'information auprès des habitants, on constate d'avantage de participation de ces derniers dans les projets de politiques publiques.

Conclusion-débat : comment les conseils citoyens peuvent-ils favoriser l'émergence de projets ?

A partir des trois témoignages précédents, quatre recommandations majeures favorisant l'émergence de projets se dégagent :

1. Garder son indépendance et sa neutralité pour être respecté et reconnu ;
2. Définir une pédagogie et une méthodologie pour aller vers les habitants et bien comprendre le contexte Politique de la Ville dans lequel le conseil citoyen s'inscrit ;
3. Bien identifier le rôle pédagogique du conseil citoyen: aller vers les habitants, aller les chercher (en organisant des manifestations festives par exemple) ;
4. Appréhender le conseil citoyen dans son rôle de coordinateur et de maillage avec les partenaires. : le conseil citoyen centralisant les informations et faisant le lien avec les acteurs du quartier et de la ville.

Par ailleurs, il s'avère que le conseil citoyen doit être en capacité de :

- Savoir prendre des initiatives, être force de proposition ;
- Organiser des actions concrètes et des manifestations de quartier ;
- Assister au comité de pilotage ;
- Intervenir en conseil municipal ;
- Avoir une volonté politique en lien avec l'institution, et ce, dans le but d'être reconnu par les pouvoirs publics ;
- Donner une lecture réaliste aux habitants ;
- Etre en capacité de porter une parole collective ;
- Hiérarchiser les projets ;
- Prendre de la hauteur sur les projets afin, au-delà d'un cahier de doléances, d'être force de proposition ;
- Identifier les besoins à satisfaire et les moyens à mobiliser.

En conclusion, il faut retenir que l'accompagnement méthodologique du conseil citoyen est nécessaire et que les missions de ce dernier dépendent beaucoup du contexte local.



Pour aller plus loin :

- Le cadre de référence des conseils citoyens : [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/conseils_citoyens - le cadre de reference 2 .pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/conseils_citoyens_-_le_cadre_de_reference_2_.pdf)
- La boîte à outils conseil citoyen réalisée par l'IREV avec le soutien de la Préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.irev.fr/article/bo%C3%A0Ete-outils-conseil-citoyen>

Atelier E - Comment garantir l'accès de tous au débat citoyen?

- ➡ Animation : Pierre-Edouard MARTIN, chargé de mission, IREV
- ➡ Intervenants : Jonathan LARIVIERE, Ville d'Hazebrouck, présente l'expérience des tables citoyennes mises en place dans le quartier prioritaire d'Hazebrouck qui a permis de co-construire le contrat de ville avec les citoyens.
Sophie ROUX de l'association ANRJ et Anne LESCIEUX, de l'Université Populaire et Citoyenne présentent la méthodologie retenue pour la mise en place de la table de quartier du Pile à Roubaix.
Cyprien RICHER témoigne de la mise en place d'un collectif de citoyens à Saint-André-Lez-Lille.

1) Hazebrouck : enclencher une dynamique de co-production

Contexte local :

La Ville d'Hazebrouck est entrée en Politique de la ville en 2014 et n'avait aucune expérience en démarches participatives avant cette date. La volonté municipale a été d'être pro actif dans l'élaboration citoyenne du contrat de ville n'attendant pas la formalisation du conseil citoyen via le cadre de référence pour démarrer la réflexion. C'est bien en amont de la formalisation du contrat de ville que la démarche a été lancée, avançant par tâtonnements.



Ils ont dit...

« Il fallait dégager des marges de manœuvres pour que les contraintes des procédures ne nuisent pas au débat citoyen. »

Mode d'élaboration du conseil citoyen : des formats adaptés

Dès le départ, la volonté de faire réfléchir les citoyens au projet de territoire était présente et la stratégie de participation a été pensée pour mobiliser un maximum de personnes.

Pour débiter les réflexions, **des tables de concertation** ont été mises en place autour de thématiques variées ; l'occasion d'interroger les critères d'organisation de la mobilisation :

- Le lieu : il doit être connu et inspirer confiance (dans ce cas, les tables ont été organisées dans le centre social) ;
- L'horaire et la date : plusieurs ont été choisis et testés pour qu'un maximum de personnes puisse assister aux rencontres ;
- L'animation neutre : il a été fait appel à un animateur neutre pour éviter que les tables de concertation soient vécues comme un dispositif de la mairie.
- La communication : des services civiques ont tracté et affiché dans le quartier.

A chaque problème évoqué lors de ces tables, des solutions pour y remédier ont été pensées. Au total, ce sont 405 idées qui ont été remises et 75 propositions qui ont été construites et reprises dans le contrat de ville.

Un format convivial avec la soupe le jeudi soir et le café citoyen le mercredi a été peu à peu instauré. En complément des tables de quartier, d'autres actions ont été organisées comme, par exemple, un diagnostic en marchant.

Un premier retour sur les tables de quartier ayant mis en évidence l'absence de ces temps d'échanges des personnes de moins de 25 ans, des actions spécifiques à leur attention ont été entreprises. Il a été décidé

de remplacer la table citoyenne par une fresque citoyenne : tous les samedis, un mur et du matériel ont été mis à disposition des jeunes, des animateurs recueillant la parole des jeunes lors de ces séances de graph.

D'autres méthodes ont été employées pour collecter la matière nécessaire au débat : une exposition de photos a été élaborée pour valoriser le quartier et ses habitants, du théâtre citoyen a été organisé pour inverser les rôles entre acteurs et citoyens.

Enseignements et points de vigilance

Au vue de cette expérience, il a été observé que :

- De l'idée à la proposition : le chemin n'est rendu possible que par un débat serein ;
- L'équilibre est tenu entre la réponse globale formulée et la résolution du cas particulier et ce, afin que chacun puisse s'y retrouver ;
- Les questions qui fâchent doivent être traitées sans pour autant nuire à la qualité du débat et des discussions.

2) Table de quartier du Pile : « Faire du porte à porte, ça cartonne »

Contexte local :

Le quartier du Pile à Roubaix est un quartier en grande difficulté, composé de nombreuses maisons murées mais où existe une grande solidarité.

Méthodologie de mise en place de la table de quartier : de l'individuel au collectif

Le but de la table de quartier était de créer un espace autonome pour débattre, au rythme d'une réunion hebdomadaire, dans le but d'améliorer la vie du quartier. Le principe étant que toute personne puisse aborder le sujet de son choix, à son gré. 328 habitants ont ainsi été entendus en une année.

« Faire du porte à porte, ça cartonne » : la mobilisation autour de la table de quartier a été portée par des services civiques, un véritable travail de terrain et de communication (affichage dans les centres commerciaux) pour rallier le plus grand nombre.

Concernant le déroulé de la table de quartier : chaque début de séance est consacré à un tour de table qui permet aux participants d'exprimer un ressenti sur le quartier tout en partageant les points de vue. A partir de témoignages individuels, l'expression d'une problématique collective a pu ainsi être encouragée. A titre d'exemple : lors des premiers débats, l'annonce, très récente, de la démolition de logements par les institutions a cristallisé la parole ; les participants exprimant des craintes matinées de colère et d'incompréhension quant aux démolitions et relogements. De cette colère, une parole collective a ensuite émergé, relative à la gestion urbaine de proximité et occasionnant une réflexion sur la responsabilité de chacun sur son cadre de vie. Nombre de questions juridiques relatives au projet de renouvellement urbain ont conduit à solliciter une expertise en droit. La formalisation de sujets plutôt ardues à la base a ainsi pu voir le jour.

S'exprimer

Pour les intervenants, Roubaix est une ville vivante avec des associations bouillonnantes. Il vaut mieux que la colère s'exprime publiquement plutôt que dans l'entre-soi. « On n'est pas toujours policé mais au moins, ça sort ».

Bilan après deux années d'existence :

Le bilan fait après deux années d'existence est paradoxal. Si l'on peut parler de réussite concernant la prise en main par un groupe d'habitants et l'émergence d'une parole collective, une impression de blocage vis-à-vis des institutions et du conseil citoyen mis en place par la

suite persiste. Ce constat doit conduire à lorgner du côté du modèle « anglo-saxon » et ce, pour mieux s'en inspirer dans le jeu des acteurs locaux.

Mais l'expérience a été fort enrichissante, permettant d'identifier des points cruciaux à mieux prendre en compte dans les dispositifs de participation. En effet, il apparaît difficile d'articuler un dispositif de participation et de le connecter à une initiative de terrain.

Autre question, récurrente en matière de participation : celle du rythme, qui, notamment pour les jeunes, représente un frein. Ces derniers après s'être mobilisés ont pu se démotiver face à l'absence de résultat. Et pourtant, pendant ces moments de débats, ils ont pu éprouver une relative confiance en l'action collective.

La créativité et l'énergie déployées pendant l'action ont insufflé une dynamique dans la mobilisation. L'occupation de l'espace public, les rencontres dans la rue « sans guirlande » ont permis de rentrer beaucoup plus facilement en discussion avec les passants générant d'autres manières de débattre que les clivages partisans ou le fonctionnement du rapport de force habituels.

3) Saint André – Le collectif : le café ou fablab citoyen

Objet et méthodologie du collectif :

Le collectif de Saint André est un regroupement de citoyens désireux d'agir sur son voisinage et son environnement pour peser sur les décisions publiques. Et si Saint André n'est pas en Politique de la ville, leur démarche d'organisation citoyenne ascendante en fait une expérience intéressante pour les conseils citoyens.

L'objet du collectif demeure assez flou entre l'agir et le faire agir. Les citoyens qui portent le collectif ont ainsi pu mettre en place différentes actions comme « les fenêtres² qui parlent » ou des systèmes d'échanges locaux. Le terreau commun à ces actions étant l'envie d'agir pour son quartier et de permettre aux citoyens d'entrer dans l'action.

La méthodologie développée est simple : organiser une périodicité de rencontre en croisant un lieu (un café) et un moment (le deuxième mardi du mois) pour s'exprimer et échanger : ce sont des cafés citoyens. L'objectif est de pouvoir « balayer » tous les thèmes sociétaux et sortir du café citoyen avec une action à mettre en place localement. Un fonctionnement qui s'apparente à celui d'un « fablab citoyen » avec une idée « à bricoler » ensemble.

Le but du collectif est également de créer une interface entre le monde institutionnel et le monde citoyen, les habitants étant acteurs de la cité sans nécessairement être dans le jeu des partis politiques. Toutefois, cela ne va pas de soi, l'opacité des politiques publiques pour le néophyte et le manichéisme de la vie politique (pour ou contre) pouvant empêcher la co-construction et l'agrégation des bonnes idées.

Questionnement :

A posteriori, pour le collectif, deux questions propres à la participation citoyenne se posent :

- Qui doit susciter l'envie de participer ? Les citoyens ou les institutions ?
- Qui doit garantir la transparence de l'action publique ? La vigilance des citoyens ou l'institution ?

² Voir le concept : <http://www.lesfenetresquiparlent.org/>

Conclusion-débat : quels facteurs déterminants pour une mobilisation effective ?

Au regard des trois interventions, différents facteurs facilitant la mobilisation sont identifiés:

- Le lieu du débat (la rue, un café, un centre social...) favorisera la mobilisation selon qu'il est plus ou moins approprié par les citoyens ;
- Le type de démarche pour aller à la rencontre des autres citoyens, dans des formes non institutionnelles (porte à porte, animations) apparaît comme un facteur déterminant de la réussite de la mobilisation ;
- Dégager des marges de manœuvre pour que les contraintes de procédure ne nuisent pas au débat est un prérequis. Le cadre institutionnel ne doit pas limiter mais permettre les initiatives citoyennes.

Atelier F – Recherche et action : la mobilisation citoyenne locale ici et ailleurs.

- ➡ Animation : Marion DEBENEST, Préfecture du Nord
- ➡ Intervenants : Stéphanie BOST, membre fondateur et salariée de l'association Interphaz présente la recherche action CREA'CIT qui vise à développer la créativité et la citoyenneté.
Kevin PULITI, chargé de mission stagiaire à la MEL au service concertation, témoigne sur les mobilisations citoyennes à Montréal.
Rémi LEFEBVRE, professeur de science politique à l'Université Lille II et chercheur au CERAPS, commente la position du chercheur dans la participation citoyenne en France.

Marion Debenest rappelle à quel point la recherche est au cœur de l'actualité en soulignant que si il n'y a pas de crise des sciences sociales en France pour autant la question de la visibilité de ces dernières se pose. Comment les institutions et la société civile peuvent-elles se saisir de la recherche ? Quelle est la posture du chercheur dans la participation citoyenne et que peut-il apporter aux habitants ? La recherche peut-elle être une réponse pour favoriser l'implication des citoyens ?

1) CREA'CIT : questionner la créativité citoyenne et la gouvernance partagée

L'association Interphaz est une association d'éducation populaire basée à Lille depuis 2009 qui porte le projet CREA'CIT, démarré il y a un an et demi. Un projet de recherche-action financé dans le cadre du programme de recherche du conseil régional « Chercheur citoyen » qui porte sur la créativité citoyenne et l'émergence des collectifs en lien avec la notion de biens communs.

Genèse du projet :

CREA'CIT fait écho à un précédent projet de voyages apprenants « Sur la route des utopies réalistes » : voyages d'étude sur des expériences de gouvernance partagée en Europe et en Asie. En 2013, l'association constate que ces notions intéressent les chercheurs et souhaite creuser ce thème en s'adjoignant la contribution de deux chercheurs Christian Mahieu, sociologue en nouvelles économies et Martine Revel du CRAPPS, sociologue en démocratie participative.

Contenu du projet :

L'objectif est de questionner la créativité citoyenne et la logique de gouvernance partagée en croisant les regards des chercheurs et des actions concrètes.

Quatre questions portent la recherche :

- Comment passer d'un engagement individuel à un engagement collectif ?
- Comment pérenniser la logique du collectif et promouvoir une relation ascendante de l'association aux collectivités ?
- Comment arriver à être dans la pérennité avec des collectifs qui émanent de formes peu officielles ?
- Quelle méthodologie pour mettre en œuvre cette démarche sur d'autres projets ?

Trois objets de recherche sont formulés :

1. L'accompagnement : comment s'auto accompagnent ces collectifs citoyens ? (sujet récurrent en éducation populaire)

Le but est de structurer un réseau d'accompagnement du collectif sur des projets territoriaux visant une logique citoyenne et transcendant les clivages habituels en appuyant par exemple l'encadrement sur les aspects économiques.

L'occasion d'une réflexion sur la posture de l'accompagnateur qui a permis de produire des outils communicants et perceptibles : par exemple une capsule vidéo « c'est quoi être un accompagnateur ? ». L'enjeu est alors celui du savoir être qui donne un langage commun à des mondes qui doivent se rencontrer : celui de l'innovation sociale et celui de l'éducation populaire.

2. La mobilisation citoyenne en milieu urbain notamment autour des friches industrielles. Il s'agit d'observer ce qui se passe ici et ailleurs en Europe, de participer à des séminaires et de créer des outils : balades urbaines, échange avec des étudiants en gestion urbaine sur la question des communs urbains et projet de carte participative sur Fives et Hellemmes.
3. Les lieux nécessaires à la mobilisation : sont ciblés les lieux emblématiques de ces nouveaux mouvements : Tiers-Lieux, conciergeries de quartiers...

Vie du projet :

Actuellement à mi-parcours, le programme est enrichissant pour les acteurs associatifs comme pour les chercheurs car il y a un mouvement permanent de co-écriture et de co-construction inédit pour les deux parties. Chaque chercheur a sa méthodologie et profite de programme de recherche-action pour faire du lien avec les thématiques sur lesquelles il travaille en parallèle.



Ils ont dit...

« Ce qui est intéressant c'est que nous ne sommes pas enclavés chacun dans nos champs de pratique ou de recherche. »

« Une difficulté réelle : quand on est à la jonction de plusieurs réalités, on est hors case, on intéresse tout le monde, mais les gens ne savent pas comment nous financer. »



En savoir plus : <http://www.interphaz.org/crea-cit>

2) Technopôle Angus : l'exemple canadien d'une gouvernance partagée

Kevin Puliti, dans le cadre d'un master en développement territorial à l'UQAM (Université du Québec à Montréal), a réalisé un cas d'étude sur la gouvernance de Technopôle Angus, quartier au cœur d'un projet de revitalisation urbaine et « laboratoire grandeur nature » de développement durable. Une étude qui illustre la gouvernance partagée entre citoyens, institutions et université.

Genèse et vie du projet :

Technopôle Angus est l'exemple d'une mobilisation de citoyens pour la revitalisation urbaine de leur quartier. Il s'agit d'une friche de Montréal qui se transforme progressivement sur les 20 dernières années en deux grandes phases : l'opération d'acquisition du terrain de 1994 à 2004 et le développement du projet en tant que tel de 2004 à 2014.

Le collectif d'habitants qui s'est mobilisé lors du développement du projet a dû élaborer un projet viable d'un point de vue développement économique industriel et également social en s'appuyant sur deux outils :

- un outil institutionnel : la Corporation de Développement Economique Communautaire (CDEC) mise en place dans les années 80. Cette corporation a pour mission de favoriser l'essor économique communautaire axé sur le développement de l'employabilité ainsi que la revitalisation commerciale et industrielle, par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu. La stratégie privilégiée favorise la concertation et le partenariat. Elle s'appuie sur des principes de développement durable et mise sur les ressources existantes pour leur prise en compte de la réalité territoriale.

Véritable assise territoriale au niveau des agglomérations, elle donne des possibilités de financement à travers les trois strates fédérale (le Canada), provinciale (le Québec) et municipale (Montréal). Dans les années 90, l'Etat pour renforcer son rôle d'accompagnement en matière de développement économique lui a donné un mandat de conseil local de développement. Ses membres activent l'organisation et la mobilisation citoyenne pour ce projet de reconversion industrielle.

L'aspect communautaire est lié à une base territoriale soit la connexion des acteurs et ressources dans un périmètre donné.

- un outil universitaire : l'objectif de cette corporation était de crédibiliser son projet via un outil universitaire : le Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES), centre de recherche interuniversitaire interdisciplinaire lié à l'UQAM et acteur clé « multi casquettes » qui a fait le lien entre le CDEC et les habitants.

Le CRISES a enclenché une double dynamique :

- en répondant à un appel d'offre pour proposer un projet de redéveloppement basé sur l'économie traditionnelle marchande d'une part et l'économie sociale et solidaire d'autre part (enjeux environnementaux, ré employabilité de la main d'œuvre locale...)
- en permettant la signature entre l'UQAM et la CDEC d'un contrat partenarial favorisant le retour d'expérience, l'innovation dans les pratiques, l'accompagnement et le conseil des habitants du quartier.

Le projet porté par les citoyens, le CDEC et enrichi par le centre de recherche a abouti à la création d'un technopole pour les technologies innovantes et environnementales permettant un développement local et une redynamisation de l'employabilité de la main d'œuvre ainsi qu'une redynamisation des espaces publics par la création de lien social.

Au regard de ce qui se fait en France :

- Les moyens sont donnés aux citoyens de se prendre en mains, d'assumer un rapport de force. On observe qu'au cours de ce projet tous les types d'acteurs et de strates se sont mis autour de la table et les interconnexions entre les échelles ont eu lieu.
- Les CDEC fonctionnent avec un conseil d'administration comprenant des représentants de tout type. Compte tenu de leurs financements, elles sont en capacité de lancer des appels d'offre pour être accompagnées en matière d'ingénierie. Le maillage entre les différents outils et strates (qui se coordonnent et ont chacune des possibilités d'agir) ainsi que la complémentarité des financements (fédéral, gouvernemental, municipal) donnent de l'efficacité.
- En bémol, les CDEC émanant de la strate gouvernementale, il est possible de voir des modifications de législations quant à leur fonctionnement ; récemment à Montréal elles ont dû fusionner en

instances plus élargies compte tenu de restrictions budgétaires induisant par conséquent un maillage moins pertinent.



En savoir plus : <https://crises.uqam.ca/le-centre/presentation.html>
<http://www.technopoleangus.com/>

3) La place du chercheur ou comment bousculer l'offre institutionnelle de participation

Une question récurrente

Rémi Lefebvre constate que dans les nombreux travaux de recherche relatifs à la participation publiés émerge la question récurrente de la place de l'universitaire dans le champ de la participation. Ce dernier étant sollicité pour :

- Former les participants ;
- Présenter la démarche de la participation ;
- Défendre la participation (avocat de la participation).

Le militantisme scientifique : une question de posture

Selon les chercheurs, la posture diffère en matière de participation. Rémi Lefebvre, pour sa part, revendique une posture engagée dans sa démarche : acceptant de jouer le jeu d'être dans un autre registre que celui de l'évaluation, de l'analyse, de la préconisation ou de la discussion et ce, dans le but de participer à la démocratisation : un genre de militantisme scientifique. Une tendance qui, si elle se développe, peut parfois être très mal perçue par beaucoup de ses collègues pour lesquels l'expertise ne doit pas aller au-delà du constat. Nombre de chercheurs se refusent à collaborer à des démarches de participation dont ils considèrent qu'elles ne relèvent pas d'une démarche démocratique : frayer, « collaborer » avec les élus serait une forme de trahison scientifique d'autant qu'il existe souvent un gros décalage entre objectifs annoncés et résultats.



Ils ont dit...

« Moi j'ai une autre démarche : une trajectoire politisée, je suis élu au conseil municipal d'Hellemmes à la démocratie participative et j'ai donc plusieurs casquettes mais je plaide pour qu'il y ait une division des rôles clairs en la matière : il faut que les positions des uns et des autres soient respectées, que l'autonomie du chercheur (sa capacité à dire des choses qui ne font pas forcément plaisir) soit respectée. Aujourd'hui cette autonomie critique est menacée par les types de financement, on nous somme d'être utiles, en y reliant le financement. Les positions des uns et des autres doivent être bien définies. »

La place du chercheur vis-à-vis des autres types d'acteurs de la participation

Les pouvoirs institutionnels ont besoin du chercheur pour légitimer une démarche, mais dès lors qu'il tient un discours critique cela ne sied pas.

Comment penser positivement des démarches d'alignement entre chercheurs et autres acteurs ? Les chercheurs n'ont pas le monopole de la réflexion sur les dispositifs ; très souvent les constats qu'ils font sont proches des constats des acteurs.

L'universitaire peut apporter un regard décentré.

Les universitaires ont donc d'autant moins le monopole que :

- les savoirs circulent ;
- de nouveaux professionnels de la participation émergent (consultants en ingénierie...).

La réflexivité croissante de tous les acteurs fait apparaître un langage commun qui permet la discussion. Il y a des alliances à nouer entre universitaires et acteurs associatifs. La démocratie participative en France est essentiellement une offre institutionnelle de participation : on ne participe pas on « fait participer » aussi parce que les élus ne le veulent pas et sont réfractaires à une autonomie de la participation. Le rôle de l'universitaire est également de faire circuler les bonnes pratiques qui permettent de rassurer les élus sur le fait que cela produit de la légitimité et du lien social.



Ils ont dit...

« Nous devons faire des alliances, parfois contre les institutions, avec les acteurs de la société civile pour s'armer contre des logiques de conservation du pouvoir, des inerties institutionnelles. »

L'enjeu des liens entre chercheurs et acteurs de la participation, tout en conservant une identité propre, est d'aller dans le développement d'une relation au-delà des acteurs institutionnels. La question du pouvoir doit être posée, au-delà de la participation : comment construire un rapport de force avec les institutions pour que l'offre de participation parvienne à des résultats ? Rémi Lefebvre défend l'idée que la politique c'est aussi des rapports de force.

Où en est la participation aujourd'hui en France ?

Le bilan de la démocratie participative depuis les années 90 du point de vue du pouvoir du citoyen n'a pas beaucoup évolué. Selon Rémi Lefebvre, il y a une sanctuarisation des lieux de décision ; l'évolution de la démocratie communale est emblématique de cela : l'échelon intercommunal est monté en puissance et le citoyen en reste très éloigné. Des dispositifs sont créés, s'essouffent et sont maintenus en survie artificielle à l'exemple des conseils de quartier.

Le regard du chercheur sur les conseils citoyens

Il existe un décalage entre le rapport Bacqué-Mechmache et le cadre de référence et entre le cadre de référence et la mise en œuvre. Les élus résistent mais il y a également beaucoup de citoyens qui sont méfiants. Penser que les gens vont venir s'il n'y a pas d'avantage qu'une parole à porter ne suffit pas. Les pouvoirs locaux ont tendance à vouloir la participation mais ne donnent pas forcément les moyens de celle-ci.



Ils ont dit...

« Dans beaucoup d'endroits on est au début du processus, mon constat est qu'à l'étape de mobilisation d'un public c'est difficile. Je ne suis pas très optimiste. La formation des citoyens est aussi une déformation : un formatage sur l'action publique, une expertisation qui peut être une négation de la démocratie. »

Comment faire évoluer le cadre de l'action publique ?

Il n'y a pas que les élus qui sont réfractaires, les salariés, les fonctionnaires sont également réticents, il y a une révolution culturelle à faire dans l'administration qui ne voit la participation que sous l'angle de l'expertise d'usage ou la démocratie participative va au-delà. Les questions à poser pour faire évoluer le cadre de l'action publique sont celles de la disponibilité (un crédit temps citoyen) et de l'indemnisation des habitants.



Ils ont dit...

«On pourrait aussi éduquer les élus à voir autrement, pourquoi serait-ce toujours aux citoyens de s'adapter et pas l'inverse ? » (dans la salle)

Conclusion-débat : faire émerger les possibles

En conclusion de cet atelier, on peut retenir les éléments qui suivent quant au rôle du chercheur dans la participation:

- Il peut contribuer à favoriser l'émergence des possibilités (espaces) et des capacités d'agir (crédit temps, formation) ;
- Il doit garder son autonomie critique, un regard extérieur, parfois naïf pour réinterroger la réalité ;
- Il doit être dans une co-construction avec les autres acteurs de la société civile au travers de relations basées sur la franchise et la confiance ;
- Il peut rappeler qu'il n'y a pas de fatalité, que les choses sont ouvertes, que rien n'est figé au-delà du constat des inerties. La sociologie n'est pas conservatrice et montre qu'on peut changer les choses, c'est pour cela qu'il y a de la politique dans la recherche. Par la création de nouveaux outils la recherche doit être facilitatrice d'expérimentations.

Conclusion

Morgane PETIT, directrice de l'IREV ; Pierre Edouard MARTIN, chargé de mission à l'IREV

Les restitutions d'expériences, les prises d'initiative et les points de vue abordés lors de cette journée permettent de dégager plusieurs enseignements pour une participation ascendante dans les quartiers :

- **La nécessité d'être à l'écoute** qui consiste aussi à aller vers les habitants. Les tenants du débat doivent être en capacité de se déplacer là où sont les gens, quitte à se saisir d'un prétexte pour opérer ce mouvement.
- **La pertinence de l'animateur tiers comme facilitateur** : un tiers qui n'est pas du territoire permet de faciliter le débat et de l'extraire des connotations locales garantissant une neutralité du conseil citoyen.
- **L'apport du numérique comme facteur de capacitation** : qu'il soit générateur de communauté (de ceux qui ont des intérêts en communs en la matière) ou instrument au service des membres d'une communauté préexistante par ailleurs, le numérique est un des moyens d'action au service de la communauté qui favorise la capacitation et par là-même l'activité économique.
- **Le lien entre recherche et action** : la réciprocité des échanges entre acteurs doit s'inscrire dans un rapport horizontal et non vertical. La recherche doit être un facilitateur d'expérimentation en participation.
- **L'empowerment comme levier du développement économique** : la dimension économique pour le citoyen en est aux prémices mais elle constitue un axe qui devrait s'étoffer à l'avenir d'expériences inspirantes.



Capacitation

En sociologie le terme capacitation désigne le fait qu'un individu se prenne en charge tout seul d'un point de vue économique, social et professionnel.

La participation citoyenne dans les quartiers

Journée régionale du 1^{er} juin 2016

Retrouvez tous les diaporamas de cette journée régionale ainsi que le dossier participants sur le site de l'IREV : <http://www.irev.fr/actualite/C3%A9/retour-sur-journee/C3%A9e-participation-citoyenne-dans-quartiers>

L'IREV remercie les intervenants de cette journée du 1^{er} juin 2016, les partenaires, habitants et professionnels qui se sont mobilisés pour sa préparation ainsi que le Grand Sud, la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Lille, le Conseil Régional des Hauts-de-France et la Préfecture du Nord.